



## Conseil d'administration

### Séance plénière n° 208

30 juin 2011

## PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion .....	2
2. Procès verbal .....	4
3. Liste de présence .....	52

# Conseil d'administration

## Séance plénière n° 208

30 juin 2011

### Diffusion

- Monsieur le Ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire (3 ex.)  
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agence de l'eau (1 ex.)



## Conseil d'administration

### Séance plénière

**30 juin 2011**  
(10 h, salle Sologne)

#### Ordre du jour

1. Approbation du procès verbal de la séance plénière du 24 mars 2011
2. Décisions d'attribution des aides
3. Coopération internationale : attribution d'aides financières
4. Budget 2011 : décision modificative n° 2
5. Compte rendu d'activités et bilan social 2010
6. 9<sup>e</sup> programme d'intervention : adaptation du programme, ajustements des modalités, modification des règles générales d'attribution et de versement des aides
7. Préparation du 10<sup>e</sup> programme d'intervention
8. Schéma pluriannuel de stratégie immobilière
9. Conventions de service pour la mutualisation des redevances : redevance phytosanitaire et redevance protection des milieux aquatiques
10. Participation au fonctionnement de l'établissement public du marais poitevin
11. Stratégie nationale pour la biodiversité
12. Points divers

## OUVERTURE DE LA SÉANCE

### **M. MATHIEU :**

Je vais ouvrir la séance. Comme vous le savez le président du conseil d'administration M. Besème est atteint par la limite d'âge et son mandat s'est terminé le 12 juin dernier. Nous attendons d'un jour à l'autre la nomination du futur président du conseil d'administration. En conséquence, le premier vice-président du conseil d'administration, M. Regnault, préside de droit cette séance du conseil d'administration et je lui donne la parole.

### **M. REGNAULT, premier vice-président :**

Je ne suis pas trop ému parce que ce n'est pas la première fois que cette mission temporaire m'échoit. Je vous souhaite, à tous, la bienvenue. Nous avons un ordre du jour chargé. Nous allons essayer de nous organiser au mieux pour prendre toutes les délibérations que nous avons à prendre dans de bonnes conditions et, si possible, dans un délai raisonnable. Je dois aussi saluer M. Beaussant, qui assure l'intérim du directeur régional de l'agriculture et de la forêt du Centre, suite au départ de Mme Chmitelin.

J'ai reçu des excuses de :

- M. Beaussant qui est représenté par M. Barbera,
- M. Bechler qui a donné pouvoir à M. Bessin,
- M. Bourmaud qui est représenté par M. Tabouy,
- M. Colcombet qui a donné pouvoir à M. Beaussant,
- Mme d'Aux qui a donné pouvoir à M. Chevalier,
- M. Defossez qui a donné pouvoir à M. Gousset,
- M. Derrac qui a donné pouvoir à M. Forray,
- M. Doron,
- M. Laisne, qui est représenté par Mme. Moraguez
- M. Martin le Chevalier,
- M. Mignot,
- Mme Noars qui est représentée par Mme Vallet,
- M. Papinutti,
- M. Rousseau,
- M. Vermeulen qui a donné pouvoir à M. Beaussant.

Je vous indique aussi que le collège des collectivités territoriales est incomplet puisque, suite aux élections cantonales de mars 2011, les quatre représentants des conseils généraux sont en renouvellement. Ils seront installés seulement lors du prochain comité de bassin de la semaine prochaine.

Les principaux événements qui sont intervenus récemment au niveau de la politique contractuelle :

- le 8 avril à Crocq (23), signature du contrat territorial milieu aquatique du Haut Pays Marchois ;
- le 8 avril 2011 à Membrolle sur Choisille (37), signature du contrat de bassin versant de la Choisille ;
- le 20 avril 2011 à Pontivy (56), signature de la charte phyto de désherbage régionale ;
- le 26 avril 2011 à Saint Aubin d'Aubigné (35), signature du contrat de bassin versant Ille et Illet ;
- le 1er juin 2011 à Candé (49), signature du contrat de bassin versant Erdre ;

- le 24 juin 2011 à Notre-Dame d'Allençon (49), signature du contrat de bassin versant Layon et Aubance.

Ont été inaugurées, les stations d'épuration de :

- de Saint Florent le Vieil (49) le 2 avril 2011 ;
- de la petite Californie, à Nantes sud (44) le 4 avril 2011 ;
- de la Baumette, à Angers (49) le 15 avril 2011 ;
- de Veretz (37), (travaux d'extension) le 21 mai 2011 ;
- de Neuil (37) le 21 mai 2011 ;
- de Saint Père sur Loire (45) et de Rannée (35) le 28 mai 2011 ;

Je vous signale également l'inauguration de l'usine Géotéxia à Saint-Gilles-du-Mené (22) le 17 juin 2011.

Je suis fier de cette réalisation. Nous pouvons l'être aussi tous parce que le conseil d'administration a joué un rôle important. C'est une belle réalisation qui mérite d'être vue, visitée et comprise. C'est la raison pour laquelle il serait bien de tenir un prochain conseil d'administration en Côtes d'Armor et que nous profitons de cette occasion pour aller visiter ce que nous avons financé, à savoir cette usine Géotéxia, et voir les dimensions techniques, technologiques, sociales et culturelles.

**M. MATHIEU :**

Ce projet a été plusieurs fois abordé en commission Interventions et au conseil d'administration parce que l'agence était un des financeurs - sous forme d'avance remboursable et de subvention. Le projet a connu des vicissitudes - il a mis douze ans pour sortir de terre - et nous en parlons à l'agence depuis au moins six ou sept ans. Nous avons, en plus, changer de programme, et donc de modalités.

L'agence a participé à hauteur d'un peu moins de 3 M€ sur un projet de 14 M€. C'est donc un très gros projet dans le pays du Mené. Le pays du Mené, c'est le sud-est des Côtes d'Armor, c'est la tête de bassin versant de la Rance. Cette usine traite environ 70.000 m<sup>3</sup> de lisier, de graisses venant de l'industrie agro-alimentaire et produit de l'énergie qui est vendue sur le réseau. Les modalités de rachat de l'énergie suite au Grenelle ont permis d'avoir une meilleure rentabilité de ce projet qui regroupe 35 agriculteurs, de très gros éleveurs dans le sous-secteur. L'eau est aussi recyclée. Elle sert à irriguer une quinzaine d'hectares de bois.

Les financeurs principaux sont l'agence, l'ADEME, les crédits du FEDER et le département des Côtes d'Armor. La société qui a construit et qui gère l'usine comprend des agriculteurs mais aussi la caisse des dépôts et consignations et d'autres acteurs. C'est un très beau projet sur le plan technologique.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Comme vous n'avez rien dit, je peux considérer que nous tenons un prochain conseil d'administration déconcentré dans ce secteur...

**M. MATHIEU :**

Vous nous permettrez d'attendre que le président soit nommé.

## **APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 24 MARS 2011**

Point n° 1 de l'ordre du jour

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

J'en arrive à l'approbation du procès-verbal de la séance plénière du 24 mars. Le document n'a fait l'objet d'aucune demande écrite de modification auprès du secrétariat des instances de bassin. Est-ce que ce procès-verbal appelle en séance des observations ?

**M. FORRAY :**

Je demande une modification de mon intervention à la page 20. Il s'agit de l'avant-dernier paragraphe de la page : « *La position a été prise que la civelle ne serait pas exportable en dehors de l'Europe.* »

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Il sera fait droit à cette demande de modification ou de précision qui sera annexée à notre procès-verbal. Y en a-t-il d'autres ?

Je peux considérer que le procès-verbal est adopté à l'unanimité, sous réserve de la prise en compte de l'observation de M. Forray.

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 24 mars 2010: adoptée à l'unanimité  
**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.65 du 30 juin 2011**

## **DECISIONS D'ATTRIBUTION DES AIDES, CONTRATS ET CONVENTIONS**

Point n° 2 de l'ordre du jour

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Notre commission Interventions s'est réunie deux fois : le 05 mai et le 16 juin. En tant que président de la commission, je vais vous rendre compte de ses travaux qui vont entraîner l'examen d'un certain nombre de délibérations.

Ce document qui est remis sur table a été recomposé à partir de nos deux séances pour des raisons de clarification et de commodités.

Nous ouvrons chacune de nos commissions - puisque cela devient une règle ou quasiment - par une information sur un sujet particulier.

*« Le premier point d'information fut le 05 mai sur le plan national micropolluant 2010-2013. Un effort de définition a été préalablement nécessaire. Malgré leur très faible densité, ces substances peuvent avoir un impact sur le milieu. 823 substances ont été identifiées, regroupées en 18 listes. La directive-cadre sur l'eau prescrit la réduction des substances prioritaires et la suppression des substances prioritaires dangereuses d'ici 2021. Face aux enjeux sanitaires et environnementaux, un plan national d'action a été publié en octobre 2010 pour la période 2010-2013, il regroupe dans un document unique la stratégie globale de réduction de la présence des groupes polluants dans les milieux aquatiques et des actions correspondantes à engager. Il regroupe 4 axes et 22 actions.*

Quatre axes :

- réduire les émissions à la source pour atteindre des objectifs de la directive-cadre sur l'eau, de la directive-cadre stratégie marine, du Grenelle de l'environnement : dix actions ;
- améliorer la connaissance de l'état des masses d'eau : cinq actions ;
- améliorer la connaissance scientifique et technique : six actions et enfin ;
- communiquer.

Les objectifs fixés à l'horizon 2015 sont ambitieux : réduction des émissions prioritaires 30 %, réduction des émissions prioritaires dangereuses moins 50 % et des autres substances moins 10 %.

L'agence est plus particulièrement impliquée dans dix actions et a consacré 35 M€ au sujet dans le neuvième programme. 13 M€ sont affectés au réseau de surveillance qui contribue notamment au plan micropolluant. Un budget de 0,75 M€ a été attribué pour la campagne exceptionnelle sur les eaux souterraines et l'agence est engagée dans la seconde campagne ASDE II et participe financièrement à la surveillance initiale de 750 à 1000 sites. Le montant d'aide est évalué à 6 M€ pour le neuvième programme. Une démarche similaire est engagée pour les stations d'épuration collectives de plus de 10.000 € équivalent habitant. 285 stations sont concernées sur le bassin et l'intervention de l'agence est estimée à 2 M€ entre 2011 et 2012. L'agence intervient également dans le financement d'élimination des déchets dangereux pour l'eau issus des activités artisanales et industrielles. 13,7 M€ sont inscrits sur la durée du neuvième programme et 8,3 M€ ont été engagés fin 2010 au profit de 10.000 bénéficiaires. Ce thème particulièrement ardu a été traité avec beaucoup de pédagogie ouvrant ainsi la discussion.

Il a été souligné au cours de cette discussion un effort volontaire engagé par les industriels depuis 2005 participant ainsi à l'amélioration de la connaissance et à un processus vertueux pouvant aller jusqu'à faire évoluer les modes de production des fournisseurs. Toutefois, la connaissance du milieu manque encore aujourd'hui d'une façon générale aux industriels qui n'ont pas toujours accès aux bases de données disponibles.

Reste deux sujets importants à traiter : les matières dangereuses non autorisées qui arrivent via l'importation de produits manufacturés et les produits pharmaceutiques.

Le 16 juin, nous avons abordé un autre point d'information, celui du plan de lutte contre les algues vertes. Nous sommes, ce matin, absents, M. le Directeur, du comité de pilotage réuni à Rennes.

Le territoire concerné par ce plan s'étend sur huit baies. Il représente 240.000 habitants et 3.500 exploitations. La première phase expérimentale est lancée sur deux bassins pilotes : Saint-Brieuc et Lannion, et ceci pour les années 2010 et 2011. La mise en œuvre de ce plan est suivie par un comité régional qui s'appuie sur des commissions automatiques. Le plan se décline en trois volets : sécurisation, ramassage et traitement des algues et prévention.

Sécurisation sanitaire. Il s'agit notamment d'informer le grand public, de diffuser un guide des bonnes pratiques pour les professionnels. Les avis émis par l'agence de sécurité sanitaire sur les mesures à prendre sont relayés par les préfets et par les maires.

Le deuxième volet concerne le ramassage et le traitement des algues. Il s'agit de mettre en œuvre des actions de ramassage sur la plage et dans le rideau pour ainsi casser le cycle de reproduction en ramassant les ulves en mer durant la période hivernale. Les premiers tests ont été entrepris en 2010 sur la baie de Lieue de Grève. Six machines ont été testées et pour suivi en 2011, quatre machines sélectionnées en cours de test comparatif. En 2011, ont été réalisés des tests de ramassage dans le rideau par succion en baie de Douarnenez et des tests de ramassage par chalutage en pleine mer en rade de Brest. A titre d'information, ont également été rappelées les quantités ramassées sur la plage : 90.000 tonnes en 2009, 60.000 en 2010, 10.000 en 2011 à titre préventif. Le ramassage et le transport s'élèvent à un coût moyen de 21 € la tonne.

Le troisième volet : prévention. Dans le cadre de ce plan, 2000 dispositifs ANC pourraient être aidés à 40 %. Toutefois les fûts d'azote issus d'assainissement représentent moins de 5 % des flux arrivant en baie. L'autre mode d'action majeur du volet prévention est constitué par l'appel à projet territorial. Il porte deux aspects : l'agriculture et l'agroalimentaire d'une part, la reconquête des zones naturelles d'autre part. L'objectif final est de limiter à 10 mg/litre la teneur en nitrate des flux arrivant en baie, notamment en baie de Lieue de Grève. Un objectif intermédiaire a été fixé : avoir réalisé en 2015 un

tiers de l'effort global à consentir. L'atteinte de cet objectif implique une extensification des cultures et l'exportation des excédents. Elle impose également d'exclure les pratiques à risque. La démarche repose sur des diagnostics individuels pour les 3.500 exploitations. Par ailleurs, en deux ans, toutes les exploitations et CPE seront contrôlées avec un contrôle approfondi de la fertilisation. Il est également acté une évolution immédiate du programme d'action directive nitrate avec la déclaration des flux.

La volonté très clairement affichée d'agir sur la base du volontariat et non d'imposer. Au bout d'un an, un premier bilan sera établi. En fonction des résultats obtenus, un arrêté pourra éventuellement être pris avec des objectifs collectifs. Un an plus tard, un second bilan déterminera la nécessité ou non de prendre des arrêtés individuels.

Une campagne de mesure de reliquats azotés a été réalisée à la fin d'été 2010. Elle a porté sur 1.415 exploitations et 252 parcelles de référence. Elle a débouché sur 75 % d'accord de transmission des résultats et seulement 2 % de refus d'accès à la parcelle. Sur le plan financier, ce plan mobilise 134 M€ pour cinq ans, dont 120 M€ concernent le volet préventif.

Les cofinancements se répartissent entre l'Etat et l'agence pour 80 M€ et les trois collectivités territoriales pour les 40 M€ restants. Depuis 2010, l'agence a consacré près de 5 M€ hors assainissement. Les administrateurs se sont félicités de la mobilisation des acteurs qui permet de donner une véritable impulsion à la mise en œuvre du plan. Comparé à son impact très faible sur le milieu, la pollution domestique mobilise malgré tout un quart des financements. Cette situation interpellait les membres de la commission.

Les membres de la commission se sont interrogés sur le niveau d'implication des commissions locales de l'eau - CLE. Bien qu'il n'y ait pas concordance entre les périmètres des SAGE et ceux des baies concernées par le plan, les CLE souhaitent que le plan algue verte soit intégré dans la démarche territoriale. Elles se sont déjà approprié la réflexion. La difficulté réside maintenant dans le fait d'arriver à concilier le tempo modéré d'une démarche collective avec la volonté d'accélération du rythme de mise en œuvre des actions.

Les travaux des deux commissions se sont poursuivis par l'examen des propositions faites dans le cadre de la politique contractuelle ».

Voilà pour les deux points d'information sur lesquels nous nous étions arrêtés en début de commission et les quelques commentaires qui ont été faits.

J'en arrive à la politique contractuelle. Ici, il serait bien qu'on fasse quelques paquets parce qu'on a beaucoup de délibérations qui se ressemblent ; donc on pourra, les aborder, avoir un échange si nécessaire. Je rappelle simplement que la commission a regardé dans son détail chacun des projets. Par conséquent, je plaide un peu pour qu'on évite de refaire le débat qu'on avait en commission.

« Le chapitre « politique contractuelle » de la commission du 05 mai portait sur un contrat d'agglomération important, celui de la communauté de Clermont. La révision des priorités assainissement de : deux conventions de partenariat avec les départements de la Charente maritime et de la Vendée ; onze avenants à des contrats territoriaux conduisant globalement à une réduction des prévisions d'aide de près de 1 M€ ; trois nouveaux contrats, le contrat de rivière de la Gartempe, le contrat de captage prioritaire de la Rucette et le contrat territorial de l'Auzon. Ces trois contrats représentent globalement près de 7 M€ de travaux et plus de 3 M€ d'aide. Et enfin, ce paquet de politique contractuelle, une présélection d'opération territoriale du bassin versant de la Borne.

Tous les projets présentés ont reçu un avis favorable de la commission et font l'objet d'une délibération inscrite à l'ordre du jour de la présente session. A propos de deux projets, des administrateurs ont souhaité assortir leur avis d'une précision complémentaire. Concernant l'avenant au contrat territorial de la Baie de la Forêt, chacun a souligné des enjeux forts de renaturation : restauration de la salinité et de l'habitat de l'anguille notamment. Toutefois, les moyens engagés dans le cadre du contrat, qui reposent essentiellement sur la réalisation d'ouvrage, posent question. C'est pourquoi, ces interrogations seront transmises auprès du maître d'ouvrage afin que ce dernier les intègre au mieux dans le programme.

Autre point, une démarche similaire est engagée pour les stations d'épuration. Les administrateurs ont réagi à l'absence de SAGE sur le territoire du contrat de rivière de la Gartempe qui leur est soumis. Ils ont en conséquence demandé que le coordonateur de bassin soit saisi pour qu'il exerce sa compétence et fasse avancer l'émergence d'un SAGE. Par ailleurs, malgré la présence de plusieurs ouvrages prioritaires sur ce secteur pour la restauration de la continuité. Le volet suivi et mesure

*d'impact est insuffisamment développé. C'est pourquoi votre commission demande aux maîtres d'ouvrage d'intégrer des outils d'évaluation.*

*Toujours dans les politiques contractuelles. Le chapitre « politique contractuelle » de la commission suivante - 16 juin - était particulièrement riche. A titre d'illustration, sept contrats milieu aquatique, trois contrats pollution diffuse et quatre contrats multithématiques ont été présentés pour un montant total d'aide prévisionnelle de plus de 12 M€. Etaient également soumises à la commission six présélections dont une première opération territoriale prévoyant l'application du plan d'aménagement et de gestion durable du SAGE. Les membres de la commission du SAGE - qui est le seul SAGE qui, aujourd'hui, ait abouti sa révision - constatent avec satisfaction la couverture de plus en plus large des SAGE et la multiplication des contrats territoriaux. Toutefois, deux préoccupations fortes ont été exprimées.*

*Un, la démarche de présélection d'une opération territoriale est positive mais, lorsqu'elle aboutit à un contrat territorial, il faut impérativement que le SAGE soit a minima en émergence. Si tel n'est pas le cas, l'agence se doit d'interpeller les collectivités concernées et le préfet. Un facteur d'incitation fort pourrait être une modulation à la baisse des taux d'aide en l'absence de SAGE. C'est important !*

*La mise en œuvre des contrats permet d'initier des actions dont il faut assurer ensuite la pérennité. Au-delà de l'échéance du contrat, quelle gouvernance permettra à une multitude de maîtres d'ouvrage de poursuivre l'action ? Quels financements pourront être mobilisés ? Cette question devrait être abordée dans le cadre de la préparation du dixième programme.*

*Par ailleurs, quelques échanges ont eu lieu concernant le contrat territorial du bassin versant des marais estuariens Nord Loire, notamment au sujet de la préservation des anguilles lors des opérations de curage ainsi que des conséquences du bouchon vaseux dans les phénomènes de marée verte. Les services de l'agence ont précisé à cette occasion que la modélisation développée par IFREMER est en cours d'approfondissement.*

*La présentation de la convention de mandat type pour la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage privée a également provoqué quelques discussions. Cette convention ne modifie en rien les modalités du programme d'intervention. Elle permet uniquement d'attribuer les aides aux maîtres d'ouvrage particuliers par l'intermédiaire d'une collectivité avec un rythme de versement spécifique - quatre versements. Les membres de la commission souhaitaient, qu'après, une information générale puisse être consacrée à l'assainissement non collectif lors d'une prochaine commission.*

*En plus clair, ils ont considéré qu'on avançait mais qu'il faudrait attendre de pouvoir encore aller plus loin et pour cela il faut que nous soyons bien renseignés, ce qui nous a été promis, bien sûr.*

*Voilà. Tous les projets présentés ont reçu un avis favorable de la commission et font l'objet d'une délibération inscrite à l'ordre du jour de la présente séance ».*

Si vous voulez bien, je m'arrête là. Je propose au président de la commission d'arrêter, afin que nous ouvrons la discussion.

#### **M. FORRAY :**

La proposition faite de créer un lien entre contrat territorial et la préparation d'un SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) est certes intéressante. Je pense qu'il faut que nous l'approfondissions. Il y a quand même un problème d'échelle. Il y a des contrats territoriaux d'échelle limitée et avoir une multiplication de micro-SAGE irait à l'encontre de l'efficacité. Réciproquement, je ne trouve pas choquant qu'à l'intérieur d'un territoire d'un grand SAGE, nous ayons des contrats territoriaux plus limités.

C'est ce que nous devons approfondir, je trouve cette idée tout à fait judicieuse.

#### **M. REGNAULT, premier vice-président :**

Pour avoir été l'instigateur de la question dans le rapport, il n'est pas dans notre esprit, dans le mien ni dans celui de personne, qu'il y a un SAGE par périmètre de contrat. Mais s'il y a un contrat territorial, on se pose la question : « Est-il inscrit dans un périmètre de SAGE ? » Sinon, il faut tirer les sonnettes et aller plus loin car il était suggéré par la commission d'aller jusqu'à prendre des mesures financières si tant est que la résistance soit à ce point. Enfin, il faut savoir qu'il pourra toujours nous être remonté l'avis selon lequel il n'y a pas possibilité. Mais nous voulons considérer que ceci devrait être d'une grande rareté.

**M. GOUSSET :**

On peut considérer de la même manière que la multiplication de micro-SAGE peut poser problème. On en est en Bretagne à 27 SAGE. De récentes circulaires ministérielles du 15 mai, je crois, donnent dans leur texte encore plus de capacité au SAGE pour prescrire des éléments réglementaires complémentaires à ce qui est prévu par les SDAGE (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) et ce qui a été fixé dans la réglementation nationale et européenne.

Ce qui veut dire que l'opérateur de terrain aujourd'hui est confronté à des problématiques énormes de distorsion réglementaire d'un territoire à l'autre par ce jeu de multiplication des SAGE. Je tiens aujourd'hui à signaler que, notamment en Bretagne, on est dans l'incapacité totale, à force de territorialiser la politique de l'eau, à gérer des problématiques environnementales d'un bassin versant à l'autre.

**M. MORIN :**

Sur cette thématique, il faut se poser la question sur certains territoires quand il n'y a pas de SAGE. Pourquoi il n'y a pas de SAGE? Pourquoi il y a tant de réticence ? Certains SAGE en révision se voient répondre : « *Dans le cadre de la révision, votre copie n'est pas bonne* »... Je crois qu'il faut bien définir les objectifs, le cadre et les priorités. Je reviendrai tout à l'heure sur les contrats territoriaux qui sont proposés sur le secteur d'où je suis élu.

Il ne faut pas déconnecter les contrats territoriaux de l'approche globale et transversale. Autrement, on va avoir de petits contrats territoriaux pour des thématiques précises : par exemple les retenues de substitution. Il ne faut pas faire des contrats territoriaux que pour cela.

**M. TRICOT :**

Je pense que les membres de la commission, en s'exprimant, avaient en tête le souci de la cohérence, de la pertinence. C'était plutôt cela qui sous-tendait les réflexions. Il faut des SAGE sur des territoires pertinents et des contrats territoriaux pour bien organiser la maîtrise d'ouvrage sur les territoires et multithématique pour qu'il y ait une cohérence. Je pense que c'était cela l'esprit de l'intervention.

Ensuite, pour répondre à la remarque de M. Gousset, je pense effectivement qu'on doit préciser au regard des enjeux locaux. Cela ne me paraît pas incohérent effectivement qu'il y ait des prescriptions différenciées au regard des enjeux locaux.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Ce que nous voulons, c'est qu'il y ait une approche globale et que ce contrat ponctuel s'inscrive dans une approche globale et qu'on puisse comprendre l'articulation et la cohérence.

**M. MATHIEU :**

Une précision, vous trouverez dans le rapport d'activité la situation des SAGE sur le bassin. Actuellement le taux de couverture atteint 84 %. Donc les territoires où il n'y a pas de SAGE sont peu nombreux et se situent principalement dans le secteur de la Sologne et en bord de Loire. Sinon, tout le reste du territoire est couvert notamment le grand Ouest. Je vous renvoie vers cette carte. C'est pour relativiser un peu. Ce qui ne veut pas dire qu'il ne faut pas poursuivre les efforts.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Je reprends ma fonction de président de la commission pour aborder cette fois les interventions financières. « *Donc, d'abord le 05 mai, nous avons examiné très exactement 100 dossiers qui étaient présentés pour un montant de 24 M€. Une nouvelle version du projet de délibération relative au suivi scientifique du repeuplement d'anguilles était remis sur table. Il a subi le même sort que le précédent. Trois projets ont plus particulièrement attiré l'attention des membres de la commission.*

*Concernant la réalisation d'une retenue de substitution par la SLI des coteaux de la Lutinière, les administrateurs ont souhaité disposer de précisions concernant trois points : l'impact du projet sur le temps et le rechargement de la nappe, la présence ou non de prélèvements à usage d'eau potable et*

les conséquences des prélèvements sur les milieux aquatiques. Ces informations ont été apportées par le service de l'agence sous la forme d'une note complémentaire remise lors de la commission suivante du 16 juin.

Le projet d'aménagement a été remis de façon satisfaisante. Le projet d'aménagement d'une passe à poisson sur le barrage de Gouex-Villars qui avait déjà été présenté à la commission de mars a, à nouveau, fait l'objet d'une demande d'étude complémentaire. En effet, au regard de la grande complexité du projet envisagé, les membres de la commission ont majoritairement souhaité l'analyse d'une solution alternative visant à utiliser le bras naturel de la rivière pour contourner l'ouvrage hydraulique. Donc, ce projet-là est reporté.

Enfin, la demande de participation financière pour trois projets de suivi scientifique de repeuplement d'anguilles a suscité de nombreuses remarques dans la rigueur scientifique de ce suivi. La composition du comité de suivi, l'efficacité des actions de repeuplement et, en conséquence, la justification de l'opération. La commission s'est majoritairement prononcée contre ces trois projets. Il n'a pas semblé opportun de revenir vers le conseil d'administration qui avait déjà exprimé son opposition à ce type d'opération. Tel est le devoir de vérité de la commission.

En conséquence, tous les projets présentés ont reçu un avis favorable de la commission, à l'exception de deux : l'aménagement de barrage de Gouex-Villars dont l'examen est reporté à une commission intervention afin de disposer des éléments et deuxièmement le repeuplement d'anguilles.

Parmi les projets présentés à la commission, un certain nombre fait l'objet d'un projet de délibération. La liste de ces dossiers est présentée en annexe 1 et les dérogations ou points particuliers sont précisés. Tous les projets de délibération ont reçu un avis favorable de la commission. Quant à celle du 16 juin, cette fois, 136 dossiers représentant un montant d'aide total de 59,5 M€ étaient présentés. Tous les projets présentés ont reçu un avis favorable.

Concernant les usines d'eau potable du Ribou et du Longeron, les membres de la commission souhaitaient qu'il soit indiqué au maître d'ouvrage que l'agence sera attentive aux efforts qu'ils mettront en œuvre pour contribuer à améliorer la qualité de l'eau potabilisable. Les services de l'agence ont précisé qu'un plan de gestion et un contrat territorial sont en cours de préparation sur la retenue de Ribou et le captage de Longeron.

Sollicitée sur les conditions de présentation des dossiers dérogatoires aux règles de rendement des réseaux d'eau potable, la commission a donné son accord pour limiter les dérogations aux collectivités dont le taux de rendement n'est pas inférieur de plus de 10 points au critère d'éligibilité. En conséquence, peuvent être soumis à la délibération du CA les dossiers pour lesquels les taux de rendement sont compris entre 65 et 75 % en milieu rural et entre 75 et 85 % en milieu urbain.

L'opération présentée sur l'étang Massé a retenu toute l'attention des administrateurs qui ont souligné l'exemplarité de la mobilisation des acteurs sur le plan de gestion de cette zone. Ils ont souhaité que l'avis de la commission fasse référence au schéma régional de cohérence écologique et qu'il relève la volonté de voir émerger la proposition de financement du remplacement du groupe turboalternateur équipant les seuils sur la rivière Mayenne par des turbines ichtyophiles. Cela a été l'objet de quelques échanges. En particulier cet investissement améliore la continuité écologique sans toutefois modifier le taux d'étagement qui constitue un frein important à l'atteinte du bon état. Il a été notamment rappelé que le SDAGE a admis un objectif moins ambitieux pour les masses d'eau fortement modifiées en ne visant pas le bon état mais simplement le bon potentiel, tenant compte des modifications de l'état naturel. L'avis sur ce projet a été favorable avec deux abstentions. L'analyse de la liste des refus a suscité une réflexion et deux demandes de précision.

La préparation des modalités du dixième programme devra permettre de s'interroger sur le financement des investissements qui concourent au remplacement des filières utilisant du verne. Une interrogation également est émise concernant la compensation par l'agence des pertes de production énergétique sur l'aménagement hydroélectrique de Poutaise en Estreul dans l'attente d'un renouvellement de la concession d'ouvrage initialement prévue en 2007.

Parmi les projets présentés à la commission, un certain nombre fait l'objet d'un projet de délibération. La liste de ces dossiers est présentée en Annexe 2 et dérogations aux points particuliers sont précisées. Tous les projets de délibération ont reçu un avis favorable et je vous invite à vous reporter à l'Annexe 2, page 22.

Projet relevant des décisions du CA. Réalisation des profils de baignade en eau douce pour six maîtres d'ouvrage, canon explicitement prévu par les modalités. Commune de Névé, réhabilitation

*ANC sous maîtrise d'ouvrage privé. Convention type non encore adoptée. Plan loi grandeur nature, trois projets d'échantillonnage d'espèce et suivi de population.*

*En dérogation aux règles générales, commune de Savenay : nouvelle station d'épuration. Le temps de réalisation est supérieur au temps prévu, supérieur à 2 ans. Communauté d'agglomération Saumur en développement, même chose pour la durée. Communauté d'agglomération du Choletais, usine d'eau potable de Ribou, même chose, dépassement des 2 ans prévus. SIAEP Région Ouest Cholet usine d'eau potable du Longeron, supérieur. PSA Peugeot, c'est un dispositif de prétraitement des effluents, démarrage anticipé des travaux. Université de Tours : thèse sur le rôle de la dynamique hydro-sédimentaire et des travaux d'entretien du lit sur le renouvellement des communautés de salicacées colonisant les sédiments de la Loire. Durée de la décision supérieure à 2 ans et modalités particulières de versement. SHEMA, remplacement des groupes turboalternateur équipant les seuils de la rivière Mayenne, durée de la décision supérieure à 2 ans et modalités particulières de versement. BRGM et Université de Tours, transfert de particules des versants érodés aux masses d'eau, durée de la décision supérieure et modalités particulières de versement. BRGM à nouveau, recherche méthodologique pour identification des sources de polluants métalliques dans le bassin, durée supérieure. Le Fredon Auvergne, analyse de la qualité des eaux superficielles et sous-terraines, financement complémentaire.*

*Dérogation aux modalités : conseil général des Côtes d'Armor, financement animation des SPANC. Il n'y avait pas de convention de partenariat. Communauté de communes de la presqu'île de Crozon, traitement eau potable dérogation sur le rendement des réseaux, contrôle de conformité à 5 ans et modalités particulières de versement. Conservatoire du patrimoine naturel de la Région Centre, acquisition l'étang Massé, réévaluation coût plafond, taux d'aide à 50 % et modalités particulières de versement.*

*Modification de décisions antérieures : prolongation de décisions. L'ASA irrigants Aunis, l'ASA irrigants Benon, syndicat mixte interdépartemental de Vassivière, Brest Métropole, M. Pont Hervé. M. Pont Hervé, je ne sais pas. Syndicat mixte de production Ouest Ille-et-Vilaine, syndicat intercommunal des eaux de port de Roche, Locmalo et Priziac.*

*Modification des modalités de versement pour ce qui concerne le SYMPAE.*

*Toutes ces demandes ont reçu un avis favorable ».*

## **M. LIROCHON :**

Je voudrais intervenir sur la dérogation concernant l'acquisition par le conservateur du patrimoine naturel de la région Centre de l'étang Massé. La dérogation a consisté à effectivement accepter des prix supérieurs au plafond prévu par l'agence et je suis mandaté par le président de la chambre d'agriculture locale et les responsables locaux pour rapporter trois difficultés soulevées par cette dérogation.

La première, c'est que les prix ont atteint 23.500 € l'hectare alors que le prix moyen local est de 15.000 €. On constate une première inflation.

La deuxième, qui est beaucoup plus ennuyeuse, concerne les prairies pauvres qui étaient à usage agricole. Les prix qui ont été pratiqués par cette dérogation sont très supérieurs aux prix pratiqués localement: cela peut faire monter le prix moyen local, c'est inflationniste et cela va servir de référence pour les successions, pour les fiscalités locales.

La troisième, c'est qu'on risque également d'avoir un désintérêt du monde agricole. On va avoir un changement de destination de ces terres avec des volontés autres qu'agricoles en installant du loisir rémunérateur plus que du pâturage extensif.

La profession est très inquiète de cette dérogation. Je voulais le souligner même si la commission a donné un avis favorable. Je pense qu'on est en train de mettre des précédents dangereux pour une pérennité de l'agriculture extensive sur ces territoires. On ne parle même pas de l'installation de deux jeunes qui étaient pressentis à l'époque pour conforter leur exploitation en voulant acquérir ces prairies. Il faudrait vraiment s'assurer qu'on maintienne bien une activité agricole. Pourquoi ? Parce que le sanglier est un animal nuisible dans ce secteur très important. Si la déprise agricole venait, que la destination ne soit plus le pâturage mais plutôt la friche, on aurait alors des dégâts de gibier occasionnés localement beaucoup plus importants. Voilà ce que je voulais dire, au nom de la chambre d'agriculture de l'Indre.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Je fais partie de ceux qui sont très attentifs, très sensibles à cela.

**M. FORRAY :**

Je voudrais pouvoir rassurer M. Lirochon mais il est évident que ce dossier pose typiquement un vrai problème qui est celui des mutations foncières en cours en Sologne et en Brenne, à savoir des montées de prix liées à des interventions d'acteurs plus intéressés par la chasse que par toute autre activité.

Dans le cas de l'étang Massé, le prix a été estimé par les domaines il y a plusieurs années, il est conforme. C'est quand même une référence. De mémoire, il semble que c'est une intervention qui se fait par préemption SAFER (sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural) après adjudication. Donc, ce n'est pas un prix artificiel. C'est un prix constaté. Là, la SAFER est intervenue pour préempter au titre environnemental et aucun doute sur la qualité exceptionnelle et de l'étang et des prairies. Le problème c'est qu'il y a eu un acheteur chasseur qui a fait monter le prix. La SAFER a préempté et les prix sont là. Je tiens quand même à le souligner. Je crains que ni l'agence de l'eau ni la chambre d'agriculture ne puissent faire grand-chose.

J'ai un engagement du conservatoire de louer les prairies aux agriculteurs avec un cahier des charges de façon à ce qu'il n'y ait pas de fertilisation sur les prairies maigres sinon elles ne le seront plus. Je considère dans ces conditions-là qu'il y a une réelle alerte parfaitement légitime du président de la chambre de l'agriculture de l'Indre. Je pense toutefois qu'en ciblant ce projet-là, il fasse une erreur. La situation est beaucoup plus préoccupante. Ne risque-t-on pas d'aller vers une exclusion de l'activité agricole dans les zones de peu d'intérêt écologique et donc de chasse ?

J'ai tendance à penser que l'agence de l'eau, en aidant à acquérir une zone humide, a respecté l'objectif fixé par le gouvernement, que l'intérêt exceptionnel ne fait aucun doute, que l'on est dans le périmètre autour de la réserve nationale de Chérine. Cela s'intègre dans une politique bien particulière. L'objectif n'est pas d'évincer les agriculteurs mais au contraire de leur permettre de maintenir une activité agricole. Ce n'est pas forcément une très bonne solution mais, du point de vue agricole, je pense que c'est probablement la moins pire.

**M. MORIN :**

J'ai eu une discussion lors d'un conseil d'administration des CREN (conservatoires régionaux des espaces naturels) à propos de cette démarche d'acquisition de zone humide avec le bassin versant où, souvent, on trouve des prairies extensives, un pâturage, etc. Le débat qu'on a eu a été de dire : *« Il faut saisir l'opportunité de conserver et de maintenir ces zones humides et de conserver l'activité économique. »* En l'occurrence, je crois qu'il est important de souligner que ce soit les CREN, ou une autre structure, il faut absolument faire pression pour que le maximum des surfaces en herbe soit soumis à des baux environnementaux avec des MAE, avec des compensations. On sait qu'on ne produira jamais les unités fourragères qu'on produit sur d'autres systèmes.

C'est un moyen d'une part d'avoir de la présence humaine, de la présence d'activité économique, un certain revenu et un équilibre de territoire et de paysage. C'est la première chose.

Deuxième chose, je crois qu'il faut négocier. On a un dossier en émergence en Poitou-Charentes : on n'en est pas rendu à une vente judiciaire et à une préemption, on espère négocier à l'amiable avec la fédération des chasseurs pour bien avoir une approche qui déconnecte complètement l'aspect économique de la chasse.

Troisième chose, je crois qu'au niveau de l'agence comme au niveau des acteurs qu'on va aider à acquérir, il faut vraiment pédagogiquement et politiquement sur le terrain expliquer pourquoi un tel prix.

Le but, ce n'est pas de faire monter le prix, ce n'est pas que cela devienne la référence. Par contre, conserver des activités agricoles avec des conditions particulières, cela me paraît évident. Mais c'est vrai que dans ces milieux-là - que je connais peu mais dont j'entends parler - c'est très difficile parce que la pression est très forte. On a la même chose, en Charente-Maritime avec les chasseurs, etc : ils font monter le prix et n'entretiennent pas du tout. Ils ne veulent même pas que les éleveurs y mettent les vaches au champ...

Je crois que, là aussi, il faudra peut-être saisir nos députés pour qu'à un moment, il y ait des textes qui fassent qu'on ait les moyens de négocier.

**Mme MORAGUEZ :**

Sur un tout autre sujet, lors de la dernière commission Interventions, on avait eu un débat sur le rendement de réseau potable et la possibilité de dérogation pour bénéficier des aides de l'agence. Donc, je maintiens après consultation des ARS, surtout dans l'amont du bassin concerné par des petites collectivités qui ont bien du mal à s'occuper de leur eau potable compte tenu de leurs moyens que l'abaissement du seuil de dérogation à 65 % va pénaliser de petites collectivités. Elles ne peuvent pas forcément se mettre en intercommunalité compte tenu de leur situation géographique. Non pas en raison de querelles de cloche-merle mais vraiment pour des raisons géographiques et des raisons d'alimentation en eau potable.

Il était inscrit plusieurs conditions : un rendement de réseau qui ne soit pas inférieur à 65 % pour que cela puisse passer devant la commission Interventions ; une étude. Moi, je demanderais que soit effectivement présente cette étude montrant ce qu'ils veulent mettre en place dans les 5 ans pour regagner un rendement de réseau à 75 % dans le rural. Mais qu'on supprime cette barrière des 65 % parce que cela veut dire que quelqu'un qui serait à 60 % ou 62 % passerait à l'as. Encore une fois, on pénalise des petites collectivités de l'amont du bassin. C'était le premier thème sur lequel j'aimerais qu'on puisse revenir. L'objectif n'est donc pas de favoriser les mauvais élèves. J'en ai bien conscience.

Deuxième point, le dossier de la station de remplacement de traitement en merle. Je rappelle que le merle est un produit qui, au départ, était exploité au large des Glénans et, comme c'était dilué en zone Natura 2000, les stations de traitement en merle ont dû utiliser un autre merle qui vient du nord de l'Europe. Et du coup, on continue à abîmer une ressource naturelle, il y a quand même un intérêt environnemental. Pour les communes qui décident de passer à un autre système de traitement que le merle et donc qui doivent investir dans une nouvelle station de traitement avec un nouveau process, il me paraîtrait souhaitable que l'agence réétudie la question pour pouvoir aider ses collectivités qui font un geste qui leur coûte mais qui, au final, bénéficiera à l'environnement.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

S'agissant de l'étang Massé, pour certains, la commission avait émis un avis, aujourd'hui, le débat se prolonge en apportant des éclairages et des suggestions d'amélioration de la délibération. Par exemple, je crois qu'il y avait convergence entre M. Lirochon et M. Morin sur la réaffectation à l'agriculture sous des conditions à étudier - bien sûr - et avec des accompagnements qui ne dépendent pas de nous.

**M. MATHIEU :**

M. le Président, je n'ai pas tous les éléments du dossier en tête mais c'est effectivement un sujet qui a été évoqué longuement en commission. La surface concernée est importante. C'est 134 hectares.. Notre interrogation était surtout aussi sur le coût du foncier parce que nos règles générales, je crois, limitent les aides à l'acquisition à hauteur de 7.000 € Nous l'avons plafonné dans la délibération que vous trouvez à la page 266 de votre dossier à 10.000 € l'hectare. Donc, c'est plus que les règles générales. C'est le contexte local qui l'explique mais on n'atteint quand même pas les 23.500€ pour l'étang.

**M. LIROCHON :**

Ici, il y a deux prix. Il y a le prix de l'eau et le prix des terres. Les terres en gros c'est 5.000 € et le plafond agence c'est 10.000 €. L'étang, c'est 15.000 € et là c'est à 23.000 € que cela a été acquis. Donc autant sur l'étang cela peut gêner une activité piscicole, s'il y en avait. Mais mon intervention était surtout sur les terres qui avec un prix moyen de 5.000 €, là on a fait monter le plafond de 7 à 10, on a doublé le prix des prairies pauvres locales.

**M. MATHIEU :**

Je crois aussi, M. le Président, qu'un des partenaires financiers s'était déjà exprimé avant que l'agence ne s'exprime - cela doit être le conseil régional du Centre - et vous pouvez peut-être difficilement avoir deux bases de prix différentes dans l'éligibilité de ce projet. C'était surtout l'intérêt général qui comptait dans cette affaire. Voilà ce que je peux dire sur l'étang.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Si j'ai bien compris : sur le prix on n'est pas très content mais il n'y a pas de marge.

**M. LIROCHON :**

On pouvait laisser le plafond à 7.000 €.

**M. FORRAY :**

Je crois qu'il faut distinguer deux choses. Le prix il est là. C'est une adjudication. La référence, elle est là, que la SAFER ait acheté ou pas. La deuxième question c'est, compte tenu de cet intérêt de la zone humide, y a-t-il lieu de dire « l'agence fait un effort et remonte ses plafonds de prise en compte ». Il me semble que, au cas particulier, on est à la fois sur un milieu dont la valeur patrimoniale ne fait aucun doute mais, en plus, il faut être très clair - on est à l'amont de la réserve de Chérine - qu'à terme c'est un terrain qui basculera dans la réserve naturelle. On a déjà agrandi cette réserve de 130 hectares à pratiquement 500. On la ré-augmentera dans cinq ans ou dans dix ans. Dans l'intervalle on assurera une gestion de qualité sans exclure l'agriculture. Cela me paraît du bon sens. On a maintenu les surfaces de prairies maigres de fauche dans l'agriculture alors que l'acquéreur n'avait pas le même projet.

**M. MATHIEU :**

Pour répondre à la suggestion de M. Lirochon de maintenir à 7.000 € l'hectare au lieu de le monter à 10.000. Je pense qu'il manquera un peu d'argent. Je ne sais pas qui le mettra. Il faudrait refaire un tour de table des financeurs.

**M. MORIN :**

On a entendu parler de l'intérêt général. Cela le déconnecte de l'activité purement classique terrain agricole et du contexte purement local. Le fait de l'insérer dans une future extension de la réserve, je crois aussi que c'est de l'intérêt public, cela me paraît évident. Et d'autre part il serait peut-être intéressant en plus de dire : « on veut que les terres au maximum reviennent à l'agriculture ». Pourquoi ne pas demander que, une fois l'acquisition faite par le CREN (la convention de gestion), les chambres d'agriculture évidemment et l'agence soient associées au comité de suivi de gestion de ce territoire. C'est en fait ce qui va se passer derrière qui va être intéressant.

**M. AIME :**

C'est la référence. Je ne sais pas comment c'est depuis la RGPP mais c'était les domaines. Ils reprennent tous les actes passés dans les études et ils classent pour savoir si le dossier qui arrive après passe au-dessus ou pas. Je le redis donc c'est les services de l'Etat. Est-ce qu'ils peuvent le mettre d'une façon différente pour que ça ne serve pas de référence.

L'autre point qui a été évoqué à l'instant, mais je pense que cela faisait partie des discussions où il y a une convention entre SAFER, chambre de l'agriculture avant l'achat mais après pour permettre de regarder qui est le mieux placé en termes d'exploitant et quel cahier des charges il faut pour bien gérer les choses.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Je vous propose qu'il y ait la délibération que votre commission a examiné et de s'y tenir et en ajoutant la suggestion que vous faites qu'un comité de suivi soit mis en place.

Est-ce qu'on prend la délibération puisque, je crois que c'est très avancé, on peut ne pas faire autrement.

**M. BESSIN :**

Cela ne va pas, M. le Président, parce qu'en prenant une délibération de ce type vous obligez les services de l'Etat à s'investir dans un dossier qui est un dossier, entre guillemets, classique. Vous nous obligez à prendre de notre temps et notre temps est, quand même, très limité. Donc je crois que cela pose effectivement un véritable problème. Faisons confiance au maître d'ouvrage, c'est bien cela le sens de notre contribution à la subvention à partir du moment où le conservatoire des paysages d'Argensen s'est engagé à mettre en place une gestion écologique. Arrêtons cette sur-administration qui fait qu'on fait des comités de pilotage pour la moindre raison.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Non, mais moi, je ne dis pas qu'il faut absolument que l'Etat se mouille, entre guillemets.

**M. MORIN :**

M. le Président, j'ai une remarque. Je trouve très désobligeant cette remarque des services de l'Etat. Nous aussi on a du temps à passer. Tout le monde partout est très serré. Je note que l'Etat ne veut pas suivre et je propose qu'il n'y ait que l'agriculture et l'agence qui suivent.

**M. BESSIN :**

Je vous propose qu'on ne mette pas en place ce comité. C'est tout. Maintenant je n'ai rien à en dire de plus. Si vous souhaitiez qu'on le fasse on le fera mais cela me paraît quand même très dangereux que, à chaque fois qu'on a un dossier où on a un problème, on mette en place un comité. Je suis vraiment obligé de faire la remarque. On n'est quand même pas sur quelque chose de si extraordinaire. Le débat, il est intéressant. C'était normal que M. Lirochon le porte et je pense que c'était bien qu'on l'ait eu. Maintenant il faut qu'on délibère sur ce projet.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Sauf que des dossiers comme cela, il n'y en pas tous les matins, et heureusement. Et deuxièmement, nous sommes encore dans une phase d'apprentissage et il est bon qu'il soit le plus juste possible.

**M FORRAY :**

Moi, je voudrais, pour essayer de sortir de ce débat par le haut, dire l'importance pour l'agence de l'eau qu'il y ait le maintien d'une activité agricole sur la partie concernée et signaler au parc naturel régional de la Brenne qui réunit tout le monde de suivre ce dossier avec vigilance. Voilà.

Deux choses. Je crois que du point de vue de la profession agricole, le souci est effectivement une mise en valeur agricole et qu'il n'y ait pas d'exclusion des exploitants qui peuvent vite trouver les compléments de surfaces dont ils ont besoin. Il y a une structure locale concertée qui réunit tout le monde. On y est. Elle fait son travail. Je pense qu'elle connaît parfaitement l'opération. Elle considérera cela comme faisant partie de l'animation de son propre territoire.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Non, mais vous savez bien messieurs les représentants de l'Etat que c'est une question sur laquelle il y a débat. Or, ce que veulent vous dire certains membres de ce conseil d'administration c'est qu'ils ont quelque part à l'esprit la préférence qu'il devrait donner à des espaces qui étaient naturellement destinés à l'agriculture, qu'ils le demeurent et qu'on trouve les bonnes raisons, voilà. C'est cela le débat que nous avons.

**M. AIME :**

On est dans les premiers dossiers où tout le monde est d'accord qu'il faut garantir l'agriculture, etc. Il y aura sans doute, peut-être, des choix d'exploitant. L'agence déroge pour plusieurs milliers d'euros par hectare. Je considère que l'agence comme les chambres de l'agriculture, doivent être parties prenantes, surtout qu'on va rédiger les premiers contrats. Après, on aura peut-être besoin de MAE. Laisser le CREN directement tout seul, je considère que ce n'est pas normal par rapport à notre participation financière et sur ce qu'on veut obtenir en terme qualitatif de cette relation avec les exploitants.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Un, je vous proposais d'adopter la délibération. Est-ce que là-dessus il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Non, donc elle est adoptée.

Deuxièmement, il y a ce débat qu'on veut clore par l'attention très forte, solennelle que l'on veut attirer sur le caractère important du maintien de ces espaces pour des activités traditionnelles comme l'agriculture et que nous annexions cela à notre délibération. Acquisition de l'étang Massé en Brenne (36) par le conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.135 du 30 juin 2011**

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Ensuite, je voudrais purger les deux questions de Mme Moraguez qui a réagi sur des dossiers qui avaient reçu un avis défavorable sur lesquels le directeur avait compétence.

**M. MATHIEU :**

Ce que nous avons dit en commission déjà, c'est que nous avons un document qui s'imposait à nous, qui est le SDAGE. Le SDAGE prévoit un rendement de 75 % en milieu rural et de 85 %. Pour des raisons pratiques ou pragmatiques, on sollicite le conseil d'administration pour descendre en dessous de ces taux de 75 % et de 85 % en milieu urbain mais dans une limite raisonnable en l'abaissant de 10 points - donc 65%. En revanche, il n'est pas saisi de tout dossier qui était en dessous parce que sinon on n'en sortirait pas. J'ai bien entendu les observations de Mme Moraguez mais la conséquence est qu'on risque, si on descendait en dessous, de donner un signal de laxisme et ne pas les encourager à faire des efforts.

Sur le merle je pense qu'il faut engager cela dans les réflexions du prochain programme. Nous travaillons en commission sur ces dispositions, je ne veux pas préjuger de ce qui peut être fait.

**Mme MORAGUEZ :**

Si la commune apporte une étude pour dire que, dans cinq ans, elle sera au 75 % et qu'elle est à 62%, 63 % son dossier est retoqué parce qu'elle n'était pas à 65 %. C'est pour des projets dans les périmètres de protection. Si effectivement, elle n'a pas d'étude montrant qu'elle a déjà vu les actions qu'elle pouvait engager pour, dans cinq ans, être à 75 %, effectivement, elle ne passe pas. Mais pour ceux qui ont fait des efforts et qui seraient à quelques points il n'y a pas de possibilités de dérogation.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Est-ce que vous avez des cas précis à l'esprit Mme Moraguez ?

**Mme MORAGUEZ :**

Alors je sais qu'il y en a en Saône-et-Loire.

**M. MORIN :**

Sur mon territoire actuellement on attend la réforme des collectivités territoriales. Des petits syndicats d'eau : 150 compteurs d'eau avec 25 kilomètres de tuyaux ou parfois 50 kilomètres de tuyaux qu'on a laissés pas entretenus, etc. pour X raisons, parfois de l'affermage... Il n'y a pas de ressources financières dans ces communes et les habitants n'ont en pas beaucoup non plus.

Avec la réforme territoriale on a un projet de syndicat départemental de production et après une mutualisation de la distribution par des regroupements de syndicats d'eau. Ils sont nombreux avec peu de kilomètres de tuyaux pour que cela coûte moins cher aux autres. Je pense que cela va se faire dans les deux ans.

Est-ce qu'on peut sortir par le haut, comme vous dites, (il y a des gens qui sont à deux points ou à trois points) en disant : « c'est plus qu'une étude qu'il nous faut. C'est une délibération de votre collectivité qui dit que, contractuellement avec l'agence, dans les cinq ans, voilà ce que je mets en place ». Et c'est différent d'une étude parce qu'une étude on la fait faire. On la valide. Et après on délibère ou on ne délibère pas. Il y a des collectivités - moi j'en connais dans mon département - qui ont vraiment été de mauvaise volonté depuis longtemps. Cela suffit. Ils affichent des prix d'eau... On ne peut pas être plus bas.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Je vais vous faire une proposition. Le conseil d'administration est souverain. S'il veut un jour revenir sur sa délibération, après tout, il le fera. Ce que je vous propose aujourd'hui c'est de s'en tenir à la délibération de la commission ; étant entendu que, nous verrons si nous devons corriger. Je vois bien un certain nombre d'arguments. Nous nous fatiguons après sur le terrain quelque fois, avec ceux qui expliquent qu'ils ont été meilleurs que les autres parce que cela coûtait moins cher... Alors voilà, c'est tout cela qu'il faut assumer.

**M. MATHIEU :**

Merci Président. J'adhère complètement à votre proposition et je vous remercie de la faire parce qu'il nous faut quand même des règles claires puisqu'elles sont publiques. Mais vous le savez aussi : parmi les milliers de dossiers que nous instruisons, quand il y a des dossiers particuliers, j'ai la capacité de saisir de façon dérogatoire aussi bien la commission Interventions puis votre conseil. S'il y avait un dossier en Saône-et-Loire où le taux était de 50 % par exemple, mais qui ferait l'objet d'une volonté des élus locaux de s'engager dans un programme pluriannuel avec des moyens financiers et une augmentation du prix de l'eau.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Je vous propose - avec toute la peine que j'ai de repousser le plaidoyer de Mme Moraguez auquel j'ai apporté bien sûr beaucoup d'intérêt, de nous en tenir à l'avis de la commission et entendons tout ce qui a pu se dire après et autour, tout cela pourrait être utile à ceux qui sont concernés.

Je vous propose sur toutes ces délibérations que la commission, encore une fois, a adopté et auxquelles vous n'avez pas objecté d'émettre un avis favorable.

**M. MORIN :**

Moi c'est pour bien saisir le déroulé de ce qu'on vote. J'ai coché un certain nombre de délibérations sur lesquelles je souhaitais m'abstenir. Je peux citer lesquelles.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Oui. Le plus simple. Je vais les appeler.

- Avenant au contrat d'agglomération de la communauté de communes de Belle Ile en Mer (56) : adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.66 du 30 juin 2011**

- Contrat d'agglomération du syndicat mixte de la région d'Auray Belz Quiberon (56) : adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.67 du 30 juin 2011**

- Contrat d'agglomération pour l'amélioration de la qualité des eaux du Bédat, de l'Artière et de leurs affluents (2011- 2015) : adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.68 du 30 juin 2011**

- Révision des priorités assainissement de la convention de partenariat agence-conseil général de la Charente-Maritime. Documents de référence assainissement. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.69 du 30 juin 2011**

- Avenant à la convention de partenariat avec agence-conseil général d'Ille-et-Vilaine. Document de référence assainissement. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.70 du 30 juin 2011**

- Révision des priorités de la convention de partenariat agence-conseil général de Loire-Atlantique. Document de référence assainissement. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.71 du 30 juin 2011**

- Révision des priorités assainissement de la convention de partenariat agence-conseil général de Vendée. Documents de référence assainissement Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.72 du 30 juin 2011**

- Convention de partenariat agence-conseil général de l'Orne. Documents de référence assainissement et alimentation en eau potable. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.73 du 30 juin 2011**

- Convention de partenariat agence de l'eau Loire Bretagne-conseil général de la Haute-Vienne. Documents de référence assainissement et alimentation en eau potable. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.74 du 30 juin 2011**

- Avenant au contrat territorial du bassin versant de l'Oust moyen (56) 2008-2012. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.75 du 30 juin 2011**

- Avenant au contrat territorial du bassin de l'Oust aval (56) 2008-2012. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.76 du 30 juin 2011**

- Avenant au contrat territorial du bassin versant de l'Yvel Hyvet (56) 2008-2012. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.77 du 30 juin 2011**

- Avenant au contrat territorial du bassin versant du Ninian Léverin (56) 2008-2012. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.78 du 30 juin 2011**

- Avenant au contrat territorial du bassin versant de la Claie (56) 2008-2012. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.79 du 30 juin 2011**

- Avenant au contrat territorial du bassin versant de l'Aff Ouest (56) 2008-2012. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.80 du 30 juin 2011**

- Avenant au contrat territorial du bassin versant de l'Aff Est (56) 2008-2012. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.81 du 30 juin 2011**

- Avenant au contrat territorial du bassin versant de l'Arz (56) 2008-2012. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.82 du 30 juin 2011**

- Avenant au contrat territorial du bassin versant du Léguer (22). Volet milieux aquatiques 2011-2012. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.83 du 30 juin 2011**

- Avenant au changement de bénéficiaire du contrat territorial de la Haute Rance (22) 2008-2012. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.84 du 30 juin 2011**

- Avenants des contrats territoriaux de la rivière de Pont l'Abbé et du Goyen (29). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.85 du 30 juin 2011**

- Avenant n°1 au contrat territorial de la baie de la Forêt, entre l'estuaire de l'Odet et l'estuaire de l'Aven (2009-2011). Nouvelle maîtrise d'ouvrage et travaux sur le marais de Moustierlin (2011). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.86 du 30 juin 2011**

- Avenant au contrat de restauration-entretien de la Mare, du Bonson et de leurs affluents (42) – 2011-2012-2013 (contrat n°548). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.87 du 30 juin 2011**

- Avenant au volet rivière du contrat de restauration-entretien du bassin versant de la Senouire et de ses affluents (43, 63). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.88 du 30 juin 2011**

- Avenant au contrat territorial milieux aquatiques du bassin versant de Grandlieu (44). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.89 du 30 juin 2011**

- Avenant au contrat de restauration-entretien du marais de Cré-sur-Loir, la Flèche (72) 2011-2012. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.90 du 30 juin 2011**

- Avenant au contrat territorial des captages de la source du Vivier et forages des Gachets (49, 79) – restauration du Lambon (2011-2014) volet milieux aquatiques. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.91 du 30 juin 2011**

- Avenant au contrat de restauration-entretien du bassin versant du Sarthon (61) 2011-2013. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.92 du 30 juin 2011**

- Avenant au contrat territorial de la retenue du Cébron (79). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.93 du 30 juin 2011**

- Avenant au contrat de restauration-entretien des rivières et zones humides du bassin versant aval de la Vie et du Jaunay (85) 2011-2013. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.94 du 30 juin 2011**

- Contrat territorial du Haut-Lignon (43,07). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.95 du 30 juin 2011**

- Contrat territorial Trieux, Leff et côtiers (22) 2011-2013. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.96 du 30 juin 2011**

- Contrat territorial Jaudy, Guindy et Bizien et côtiers (22) 2011-2013. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.97 du 30 juin 2011**

- Contrat de rivière Gartempe (23,87). Adoptée à l'unanimité

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.98 du 30 juin 2011**

- Contrat territorial de la rade de Brest (29) 2011-2015. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.99 du 30 juin 2011**

- Contrat territorial du bassin versant du Chevré (35). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.100 du 30 juin 2011**

- Contrat territorial de la Brenne et de ses affluents (37). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.101 du 30 juin 2011**
- Contrat territorial du captage Taille de Justice (37). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.102 du 30 juin 2011**
- Contrat territorial du bassin versant des marais estuariens nord Loire (44) – volet milieux aquatiques. Adoptée à l'unanimité

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.103 du 30 juin 2011**
- Contrat territorial du bassin versant de la Brière et du Brivet (44, 56) – volet milieux aquatiques. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.104 du 30 juin 2011**
- Contrat territorial des bassins versants de Mès-Pont Mahé-Littoral nord (44). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.105 du 30 juin 2011**
- Contrat de captage prioritaire de Rucette (49) 2011-2013. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.106 du 30 juin 2011**
- Contrat territorial des bassins de la Vée, de la Maure et de la Gourbe (61) – volet milieux aquatiques 2011-2016. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.107 du 30 juin 2011**
- Contrat territorial de la vallée de l'Auzon (63) 2011-2015. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.108 du 30 juin 2011**
- Contrat territorial du bassin d'alimentation des captages du Centre Ouest (79). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.109 du 30 juin 2011**
- Contrat territorial du bassin versant aval Vie Jaunay (85). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.110 du 30 juin 2011**
- Contrat territorial de l'Aurence et de l'Auzette (87) – volet milieux aquatiques. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.111 du 30 juin 2011**
- Présélection d'une opération territoriale sur le bassin versant de la Borne et de ses affluents (43). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.112 du 30 juin 2011**

- Présélection d'une opération territoriale sur le bassin versant du Sullias (45). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.113 du 30 juin 2011**

- Présélection d'une opération territoriale sur le bassin versant de l'Authion (37, 49). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.114 du 30 juin 2011**

- Présélection d'une opération territoriale sur le bassin versant de l'Ixeure (58). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.115 du 30 juin 2011**

**M. MORIN :**

J'ai une remarque sur ce dossier et le suivant puisque c'est sur le même bassin versant. Je suis surpris que, pour la partie Mignon – Autize, on précise bien à l'article 2 les conditions dans lesquelles ce contrat doit se réaliser. On pensait, à l'époque où on a parlé des contrats territoriaux, que l'établissement public du Marais Poitevin serait mis en place et ce n'est toujours pas le cas. Cela aurait été le moyen de définir l'approche globale du bassin versant, et en particulier les volumes prélevables d'hiver, de printemps et d'été.

Le même contrat, sur l'Autize partie médiane il n'y a pas d'article 2 alors qu'on est exactement dans les mêmes conditions. On doit définir l'ensemble des dossiers sur la substitution, les mesures environnementales, les économies d'eau et définir aussi les volumes prélevables parce que cela conditionne le fonctionnement de la zone humide et les engagements qui ont été pris dans le cadre de la commission.

C'est peut-être un oubli mais je ne vois pas pourquoi, sur un même bassin, on ne serait pas dans le même débat. L'établissement public de l'Etat qui va être mis en place devrait définir les conditions, les modalités de fonctionnement et la cohérence sur l'ensemble du bassin.

Je suis d'accord pour le voter mais qu'on soit d'accord sur ce qu'on vote.

**M. MATHIEU :**

On peut tout de suite lever l'ambiguïté. Il y a l'outil de gestion du contrat territorial de gestion de l'eau qui existe, et sur ce territoire, il y a des projets. Ce qui vous est soumis ici c'est la présélection pour ce territoire de la confluence du Mignon, la Sèvre dont on déterminera après le contenu, les règles, les volumes.

Deux autres vont venir aussi sur le secteur de la Vendée.

Et ce que vous avez à la page 194, c'est le contrat classique zone humide et non pas volumétrique. Ce qui explique pourquoi dans la première, il y a deux articles - et l'article 2 est important - et que dans la délibération page 194 - comme on est sur des opérations classiques - il n'y a pas cet article supplémentaire.

**M. MORIN :**

Je reprends le débat qu'on avait tout à l'heure sur l'aspect des micro-SAGE, etc. Je suis pour les contrats territoriaux mais il faut qu'on soit vigilant sur la cohérence de l'ensemble du bassin, etc.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

C'est la présélection M. le directeur. Donc il y aura ensuite le contrat lui-même.

- Présélection d'une opération territoriale gestion quantitative sur le bassin de la Sèvre Niortaise jusqu'à la confluence avec le Mignon (79). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.116 du 30 juin 2011**

- Présélection d'une opération territoriale sur le bassin versant de l'Autize partie médiane (85). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.117 du 30 juin 2011**

- Présélection d'une opération territoriale sur le bassin versant de la Vienne aval (86). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.118 du 30 juin 2011**

- Contrat d'élaboration du SAGE Argoat Trégor Goelo (22). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.1169 du 30 juin 2011**

- Accord de programmation sur des travaux relevant de l'assainissement, de l'eau potable et de la politique littorale avec la communauté d'agglomération de la Rochelle et la régie port de plaisance de la Rochelle (17). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.120 du 30 juin 2011**

- Convention pour la mise en oeuvre d'une cellule régionale chargée de la coordination et de l'animation territoriale (CERCAT) sur la région Centre 2011-2013. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.121 du 30 juin 2011**

- Convention d'exécution du contrat de projets État-région Pays de la Loire (axe 2) - « Environnement et développement durable » 2011-2013. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.122 du 30 juin 2011**

- Accord cadre entre l'État, la région Rhône-Alpes et les agences de l'eau Loire-Bretagne et Rhône - Méditerranée et Corse pour la gestion et la protection des milieux aquatiques et de la ressource en eau. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.123 du 30 juin 2011**

- Convention de mandat type pour la réalisation de travaux sous maîtrise d'ouvrage privée et versement des aides. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.124 du 30 juin 2011**

- Recherche méthodologique pour l'identification des sources de polluants métalliques sur le bassin Loire-Bretagne – BRGM (45). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.125 du 30 juin 2011**

- Opération « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » sur le bassin Loire-Bretagne en région Bourgogne Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.126 du 30 juin 2011**

- Construction du bassin d'orage Athanor et transfert rive droite à rive gauche du Cher (contrat d'agglomération SIEA Montluçon-Désertines \_ 3ème 4ème et 5ème tranches financières \_ 2011. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.127 du 30 juin 2011**

- Financement de l'animation apportée par le conseil général des Côtes d'Armor auprès des SPANC dans le cadre du volet assainissement collectif du plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes (22). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.128 du 30 juin 2011**

- Troisième tranche d'assainissement communauté de commune des trois rivières (28). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.129 du 30 juin 2011**

- Commune de Névez (29). Convention type instaurant pour les aides relatives aux travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectifs réalisés sous maîtrise d'ouvrage privée. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.130 du 30 juin 2011**

- Travaux de modernisation de l'usine d'eau potable de Poraon. Financement de la part urbaine du projet Communauté de communes de la presqu'île de Crozon (29). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.131 du 30 juin 2011**

- Dispositif de prétraitement des effluents – PSA Peugeot Citroën (35). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.132 du 30 juin 2011**

- Réalisation de l'interconnexion Mézières/Rennes – Syndicat mixte de production du bassin rennais (35). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.133 du 30 juin 2011**

- Assainissement collectif des hameaux de la Chaume et du Temple à Rosnay (36). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.134 du 30 juin 2011**

- Acquisition de l'étang Massé en Brenne (36) par le conservatoire du patrimoine naturel de la région Centre. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.135 du 30 juin 2011**

- Etude des polluants métalliques dans les sédiments et les matières en suspension du bassin de la Loire – Université de Tours (37). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.136 du 30 juin 2011**

- Réalisation d'une nouvelle station d'épuration de Savenay (44). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.137 du 30 juin 2011**

- Echantillonnage des anguilles argentées du bassin de la Loire. Plan Loire grandeur nature. Programme 2010-2011. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.138 du 30 juin 2011**

- Echantillonnage des anguilles argentées du bassin de la Loire. Plan Loire grandeur nature. Programme 2011-2012. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.139 du 30 juin 2011**

- Suivi de la population d'aloses du bassin de la Loire. Plan Loire grandeur nature. Programme 2011. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.140 du 30 juin 2011**

- Thèse sur le rôle de la dynamique hydro-sédimentaire et des travaux d'entretien du lit sur le renouvellement des communautés de salicacées colonisant les sédiments de la Loire. Plan Loire grandeur nature. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.141 du 30 juin 2011**

- Transfert de particules des versants érodés aux masses d'eau – BRGM (45) et Université de Tours (37). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.142 du 30 juin 2011**

- Reconstruction de l'usine d'eau potable du Ribou – communauté de communes du choletais (49). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.143 du 30 juin 2011**

- Reconstruction de l'usine d'eau potable du Longeron - SIAEP région ouest Cholet (49). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.144 du 30 juin 2011**

- Construction de la nouvelle station d'épuration de la Côte – communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement (49). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.145 du 30 juin 2011**

- SHEMA SA (69) Remplacement des groupes turbo-alternateurs équipant les seuils sur la rivière Mayenne par des turbines « ichtyophile » type VLH et réalisation de passes de montaison à anguille \_ 2011-2015. Adoptée à la majorité (2 abstentions).

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.146 du 30 juin 2011**

- Création du système d'assainissement du village de Grelières – commune de Charbonnières-les-Varenes (63). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.147 du 30 juin 2011**

- Etude sur les micropolluants émis par d'anciens sites miniers. Agence de valorisation universitaire limousin pour le laboratoire de l'Université de Limoges (87). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.148 du 30 juin 2011**

- Réalisation de 7 profils de baignade. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.149 du 30 juin 2011**

- Réalisation de 6 profils de baignade. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.150 du 30 juin 2011**

- Financement complémentaire des dossiers d'analyse de la qualité des eaux superficielles et souterraines vis-à-vis des produits phytosanitaires en Auvergne – campagne 2011. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.151 du 30 juin 2011**

- Financement exceptionnel du dossier PMPOA I du GAEC Maublanc (71). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.152 du 30 juin 2011**

- Réalisation d'une réserve de substitution pour stocker 214 700 m<sup>3</sup> – ASLI Les coteaux de la Lutinière (85). Adoptée à la majorité (1 abstention).

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.153 du 30 juin 2011**

- Modification des modalités de versements pour les travaux de canalisation d'adduction d'eau. Syndicat mixte de production d'adduction d'eau (43). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.154 du 30 juin 2011**

- Prolongation de la durée de la décision d'aide pour les compléments d'études préalables à la mise en place de réserves de substitution – ASA Irrigants Aunis (17). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.155 du 30 juin 2011**

- Prolongation de la durée de la décision d'aide pour les compléments d'études préalables à la mise en place de réserves de substitution - ASA Irrigation de Bénon (17). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.156 du 30 juin 2011**

- Prolongation d'une année la durée de la décision d'aide pour la procédure administrative relative au schéma directeur des eaux pluviales \_ commune de Pommerit-Jaudy (22). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.157 du 30 juin 2011**

- Prolongation de la durée de la décision d'aide pour la finalisation de l'étude diagnostic complémentaire des réseaux collectifs communaux du lac de Vassivière. Syndicat mixte interdépartemental de Vassivière (23). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.158 du 30 juin 2011**

- Prolongation d'une année la durée de la décision d'aide pour la mise en conformité des branchements d'assainissement collectif - Brest Métropole Océane (29). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.159 du 30 juin 2011**

- Prolongation de la durée de la convention d'aide pour les travaux de traitement des déjections animales - M. Pont Hervé (29). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.160 du 30 juin 2011**

- Prolongation d'une année de la durée de la décision d'aide pour la procédure administrative relative aux périmètres de protection de Touarn et de Lanvéron à Saint- Evarzec - syndicat intercommunal de Clohars Fouesnant (29). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.161 du 30 juin 2011**

- Prolongation de la durée de la décision d'aide pour la mise en place du périmètre de protection de captage de Raulin à Messac sous maîtrise d'ouvrage du syndicat mixte de production ouest (35). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.162 du 30 juin 2011**

- Prolongation de la durée de la décision d'aide pour les travaux de la station d'épuration de la Chapelle-de-Brain (35) – sous maîtrise d'ouvrage du syndicat intercommunal des eaux de port de Roche. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.163 du 30 juin 2011**

- Prolongation de la durée de la décision d'aide pour l'étude de zonage d'assainissement de la commune de Locmalo (56). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.164 du 30 juin 2011**

- Prolongation de la durée de la décision d'aide pour l'étude de zonage d'assainissement de la commune de Priziac (56). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.165 du 30 juin 2011**

- Prolongation de la durée de la décision d'aide pour la finalisation des procédures de DUP pour la protection des captages – SIDEPA La Gartempe (87). Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.166 du 30 juin 2011**

## **COOPERATION INTERNATIONALE : ATTRIBUTION D'AIDES FINANCIERES**

Point n° 3 de l'ordre du jour

### **M. REGNAULT, premier vice-président :**

Je vais tout de suite passer la parole pour les rapports de la commission internationale : attribution d'aides financières, M. Tricot rapporte.

## **M. TRICOT :**

Merci M. le Président.

*« La commission Coopération internationale du comité de bassin Loire-Bretagne s'est tenue le 26 mai 2011 au siège de l'agence sous la présidence de M. Jacques OUDIN.*

*L'ordre du jour était le suivant :*

- *Actualités internationales ;*
- *Mission suivi évaluation au Sénégal ;*
- *Stratégie de coopération institutionnelle à Loire-Bretagne ;*
- *Analyse des demandes d'aides émanant d'organisations non gouvernementales ou de collectivités locales de notre bassin ;*
- *Point divers (Forum de l'eau de Marseille, Trophées de l'eau...).*

*En introduction, il a été rappelé l'enjeu pour la France du prochain Forum mondial de l'eau à Marseille en mars 2012 et la forte implication du président de notre comité de bassin M. Serge Lepeltier qui assure la présidence de la commission "Autorités locales". Il a été noté que l'un des points clés des futures discussions portera sur la gouvernance et donc la méthode à mettre en place pour une politique de gestion par bassin raisonnée, efficace et pragmatique. Aussi, dans le cadre de ces accords de partenariat, l'agence de l'eau Loire-Bretagne doit développer et financer, à l'instar des projets qu'elle a engagés sur le Vietnam et le Laos, des démarches institutionnelles avec ses partenaires privilégiés d'Afrique et d'Asie.*

*Sur le premier point de l'ordre du jour, la commission s'est félicitée, d'une part, de la richesse des actions de l'agence en matière de relations internationales et du souci constant de conforter nos partenariats historiques (Brésil, Hongrie) et privilégiés (Bassins du Niger et du Mékong). Elle souhaite, d'autre part, qu'une réunion puisse se tenir prochainement entre les commissions internationales (ou les instances décisionnelles) des 6 agences de l'eau afin d'échanger nos expériences 5 ans après la mise en place du dispositif Oudin-Santini au sein des agences.*

*En ce qui concerne le point 2, la commission a rappelé que ces missions de suivi-évaluation sur le terrain sont essentielles pour l'amélioration du dispositif dans la mesure où elles apportent un retour d'expérience sur les conditions indispensables à la réussite et donc à la pérennisation des projets financés. La discussion s'est portée plus particulièrement sur le projet de l'AIMF à Kaolack, qui s'avère peu satisfaisant ; en effet le contexte local ainsi que le laxisme de la nouvelle municipalité laissent peu d'espoirs quant à la pérennisation des ouvrages et notamment des bornes fontaines. Même si les membres de la commission reconnaissent que l'ONG française a bien réagi suite à cet audit, ceux-ci demandent à ce qu'une remise à niveau soit exigée rapidement et efficacement sur le projet Kaolack, et cela avant toute nouvelle demande émanant de l'AIMF.*

*Cependant, la commission s'est hautement félicitée que les 5 autres projets évalués lors de cette mission au Sénégal donnent toute satisfaction. Ces projets sont globalement bons, voire de très bons projets mettant en exergue :*

- *la réelle efficacité de nos aides sur la santé ainsi que sur la moindre pénibilité pour l'accès à l'eau,*
- *l'implication forte tant au Nord qu'au Sud des associations et des collectivités ainsi que de la population bénéficiaire qui est une garantie pour la pérennisation de ces actions.*

*Une mention spéciale a été faite sur le projet de l'association "Vivre en Brousse" qui s'est appuyée sur la mobilisation des ressources en eau pour engager un réel développement des services auprès de la population ainsi qu'un décollage d'une mini économie locale.*

*Enfin il a été demandé que dans les fiches d'évaluation soit précisé l'année de réalisation des travaux.*

*En ce qui concerne le point 3 de l'ordre du jour, il a été rappelé que les actions de coopération institutionnelle visent à mettre en place et à développer des instruments de coopération entre organismes de bassin en vue de transferts de compétences et d'expériences, d'échanges technologiques ou tout autre type de relations bénéfiques pour les parties concernées.*

*L'agence de l'eau Loire-Bretagne entretient aujourd'hui 7 partenariats forts avec la Hongrie, le Brésil, l'Afrique (Mali, Burkina) et l'Asie du Sud-Est (Vietnam, Laos, Cambodge). Afin de consolider cette*

politique dans le temps et l'espace pour une meilleure efficacité, il a été proposé de définir avec chacun de nos partenaires un plan d'actions pluriannuel financé majoritairement par Loire-Bretagne et dont le coordinateur serait l'Office international. L'enveloppe annuelle affectée à ce thème de la coopération institutionnelle serait de 200 000 €.

Si, après une discussion fournie, la commission a entériné le fait de privilégier ces 7 partenaires étrangers ainsi que validé la méthode, ses membres ont insisté sur le souci :

- de rechercher d'autres partenaires financiers (les partenaires eux-mêmes, les banques africaines et asiatiques) ;
- d'aborder cette stratégie en inter-agences et notamment au niveau des instances décisionnelles en matière de coopération internationale ;
- de favoriser, au sein des élus du comité de bassin et du conseil d'administration de l'agence, l'information et les échanges sur cette thématique partenariale. »

Donc : mobiliser des fonds pour que les échanges puissent se faire à même niveau et impliquer davantage les élus du comité de bassin ou du conseil d'administration.

Ensuite, nous avons examiné les 20 projets de demandes d'aides, dont il est rappelé les critères, pour un montant de 798.241 €. Un dossier a été retiré à la demande du porteur de projet.

« L'ensemble des 19 autres dossiers ayant été validé par la commission, le montant de ces aides se monte à 783 881 €.

Celle-ci a insisté sur la qualité des projets présentés et a demandé que soit bien exigé pour chacun d'eux une participation locale significative et clairement établie ; cette participation devant être modulée selon les contraintes sociologiques et économiques des pays concernés.

En point divers, une information a été apportée sur l'investissement de Loire-Bretagne dans le cadre du Forum mondial de l'eau (appui financier au GIP, organisation d'une rencontre de l'eau sur la Coopération décentralisée en septembre à Angers, édition d'un numéro spécial de la revue "L'eau en Loire-Bretagne" sur l'international). Ainsi, le projet de convention relatif aux modalités d'une participation financière de l'agence, en vue de la réalisation d'un programme d'actions concernant le sixième Forum mondial de l'eau organisé à Marseille en mars 2012, a reçu un avis favorable ; la commission chargeant le Directeur général de signer cette convention avec le Groupement d'Intérêt Public (GIP), Comité international d'organisation de ce forum. Enfin pour les prochains Trophées de l'eau Loire-Bretagne, la commission a été informée que 20 candidatures relèvent de la thématique Coopération internationale. »

Ce sont deux projets qui seront primés dans ce domaine sur les 12 trophées remis au mois d'octobre.

J'insiste sur les échanges que nous avons eus dans le cadre du renforcement de nos partenariats sur le plan institutionnel - puisque c'est nouveau - ainsi que sur les sommes significatives qui devront être consacrées pour faire vivre ces partenariats en relation d'ailleurs avec des partenaires tels que l'OIEAU pour également porter ces projets.

#### **M. REGNAULT, premier vice-président :**

Merci M. le rapporteur. C'est une politique récente de l'agence qui se consolide, dont l'armature se renforce, et qui essaye de s'ouvrir vers de nouveaux partenaires afin de rendre encore plus efficaces ou plus pertinents les moyens que nous y mettons.

Y a-t-il des observations ? Vous avez la liste des heureux bénéficiaires.

S'il n'y a pas d'observation, je peux considérer que cette délibération relative à la coopération décentralisée est adoptée à l'unanimité.

- Attribution d'aides de solidarité internationale. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.167 du 30 juin 2011**

- Convention relative à l'organisation du 6e forum mondial de l'eau à Marseille. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.168 du 30 juin 2011**

## **BUDGET 2011 : DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Point n° 4 de l'ordre du jour

### **M. REGNAULT, premier vice-président :**

Point suivant : la décision modificative. M. Boulay rapporte en l'absence de M. Bourmaud, président de notre commission Budget et finances du conseil.

### **M. BOULAY :**

Merci M. le Président.

Le point A de ce rapport concerne la décision modificative numéro 2 au budget 2011, suite à notre commission qui s'est tenue le 15 juin.

« Cette décision modificative prend en compte quelques mouvements financièrement importants :

- En premier lieu, elle traduit les conséquences budgétaires de l'adaptation de programme en faveur de l'eau potable et propose l'inscription de 20 M€ d'avances, financés sur le prêt de la Caisse des dépôts et consignations.
- Elle acte également la gestion mutualisée de la redevance pollution diffuse qui sera dorénavant assurée par Artois Picardie et supprime en conséquence, en dépenses et en recettes, 7 M€ correspondant à la part ONEMA.

Elle permet d'ajuster à la hausse des crédits budgétaires qui s'avèrent insuffisants, pour un montant global de 5 M€, financés par annulation des 5 M€ de remboursement anticipés, inscrits au budget 2011, sur l'emprunt BFT. Ces crédits concernent notamment l'étalement du versement des moins perçus (3,5 M€), la rémunération des distributeurs d'eau (0,7 M€), l'organisation du forum mondial de l'eau à Marseille en mars 2012 et les manifestations associées (0,22 M€) et la participation à l'établissement public du Marais Poitevin (0,5 M€).

Les débats ont été l'occasion de préciser que, dans le cadre de la LEMA, le nombre de distributeurs d'eau redevables est passé de 800 à 2800. En conséquence, certains d'entre eux, non rodés au système, ont facturés en 2011 les trois premières années d'activité.

Les administrateurs ont souhaité que l'agence soit vigilante quant aux moyens attribués à l'établissement public Marais Poitevin.

Enfin, il a bien été confirmé par les services de l'agence que l'emprunt de la Caisse des dépôts et consignations ne serait mobilisé en fin d'année que si l'équilibre du compte financier le nécessitait.

La commission a donné un avis favorable à ce projet de décision modificative. »

### **M. REGNAULT, premier vice-président :**

Merci M. Boulay. Je crois que cette délibération est claire. Pas d'observation. Adoptée à l'unanimité.

- Deuxième décision modificative au budget de l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour 2011. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.169 du 30 juin 2011**

## COMPTE RENDU D'ACTIVITES ET BILAN SOCIAL 2010

### Point n° 5 de l'ordre du jour

#### **M. REGNAULT, premier vice-président :**

Je passe au point suivant : le compte rendu d'activités et le bilan social.

#### **M. MATHIEU :**

Le conseil d'administration a déjà été saisi, lors de sa dernière séance du 24 mars dernier, d'une note de synthèse qui présente l'ensemble de l'activité et surtout les points majeurs de l'activité de l'agence. Ensuite, nous faisons un rapport d'activité beaucoup plus détaillé qui vous permet bien de voir l'ensemble de l'activité par rubrique.

L'année 2010 a été une année intense.

La mise en place de la réorganisation des services telle que nous l'avions préparée en interne en 2009 a permis de renforcer nos équipes dans les délégations pour être au plus près de nos partenaires, des collectivités. Un certain nombre de postes entre le siège et les délégations ont été transférées. On a eu aussi quelques créations de postes.

La mise en place de tous les chantiers que nous travaillons en inter-agence dans le cadre de la mesure 154 de la RGPP, la révision générale des politiques publiques. Il y a une soixantaine d'opérations que nous travaillons ensemble. Vous en avez un exemple dans le point 8 ou 9 sur la gestion de la perception des redevances. Nous avons fait de la mutualisation quand c'est possible et quand cela n'ampute pas les capacités de chacun de nos établissements et de leur conseil d'administration.

Dans le cadre de ce chantier RGPP, l'agence suit particulièrement le chantier ressources humaines qui nous a beaucoup mobilisés avec nos collègues des autres agences et de l'ONEMA. Un certain nombre d'initiatives ont été prises et sont rentrées en application : bourse de l'emploi, charte de la mobilité, etc.

#### **M. REGNAULT, premier vice-président :**

S'il n'y a pas d'observation, nous donnons acte.

#### **M. MATHIEU :**

Je n'ai pas parlé du bilan social mais c'est assez lié entre l'activité proprement dite des services et les aspects ressources humaines.

#### **M. REGNAULT, premier vice-président :**

Nous donnons acte : un que nous avons bien reçu les documents sur les deux formes que j'évoquais et deuxièmement entendu le directeur général qui était totalement à notre disposition pour tout éclairage que nous n'avons pas sollicité. Merci.

- Compte rendu d'activités 2010. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.170 du 30 juin 2011**

## **9<sup>e</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION : ADAPTATION DU PROGRAMME, AJUSTEMENTS DES MODALITES, MODIFICATION DES REGLES GENERALES D'ATTRIBUTION ET DE VERSEMENT DES AIDES**

Point n° 6 de l'ordre du jour

### **M. BOULAY :**

Je vous propose d'aborder le point 3 de ce rapport puisque M. le directeur général vient de traiter le point 2. Il s'agit de la modification des règles générales d'attribution et du versement des aides du 9<sup>e</sup> programme.

*« La proposition présentée consiste à supprimer le rythme de versement particulier mis en place pour les subventions dans le cas d'un double financement avance / subvention. En conséquence, toutes les subventions seront dorénavant versées selon le même rythme : un seul versement pour les subventions inférieures à 100 K€, deux versements pour les subventions comprises entre 100 et 500 K€, trois versements pour les subventions de plus de 500 K€.*

*La commission a donné un avis favorable à ce projet de modification des règles générales. »*

### **M. REGNAULT, premier vice-président :**

On félicite notre commission pour la sagesse qu'elle a mobilisée au service d'une délibération astucieuse.

### **M. GOUSSET :**

Les débats ont porté d'une part sur l'ajustement de certaines modalités et d'autre part sur l'adaptation des autorisations de programme visant notamment à dégager une enveloppe d'avance pour l'eau potable.

*« En premier lieu, pour ce qui concerne l'ajustement de certaines modalités. Il est proposé quelques ajustements de modalité à la marge soit pour des raisons de cohérence entre différentes rubriques du programme, soit pour tenir compte de l'expérience acquise dans trois domaines : les obstacles Grenelle, les économies d'eau dans l'industrie ou l'animation des SAGE.*

*Une modification plus importante est proposée pour les avances remboursables, pour les travaux d'eau potable tels que le traitement et les interconnexions. Il s'agit d'amplifier le dispositif mis en œuvre en 2010. En début de programme, la très forte demande en subvention pour les travaux d'eau potable avait obligé le conseil d'administration à restreindre fortement en 2009 les conditions d'accès à ces subventions. Mais les restrictions apportées à cette époque avaient fortement fait chuter le taux d'aide réel de l'agence, rendant parfois problématique le bouclage des plans de financement. L'avance attribuée en complément de la subvention avait permis de débloquer la situation. Il est proposé maintenant d'augmenter d'un tiers le taux de l'avance et, si les maîtres d'ouvrage en font la demande, d'appliquer ces dispositions de manière rétroactive aux dossiers engagés depuis le début de 2011.*

*En matière d'économie d'eau industrielle. Les industriels considèrent que la réutilisation des eaux usées reste pour de nombreux établissements la dernière voie de progrès conséquente mais que les projets se heurtent à l'application de contraintes réglementaires trop fortes. Ils ont également plaidé pour une simplification des modalités industrielles de l'agence. Celle-ci indiquait que c'était également sa préoccupation pour la préparation du dixième programme. Les commissions ont donné un avis favorable aux modifications de modalités présentées en insistant sur le grand intérêt des propositions faites en matière d'avance aux travaux d'eau potable.*

*Je passe maintenant à l'adaptation du neuvième programme. Cette adaptation proposée porte sur un montant total de 100 M€ dont l'origine est :*

- *le report des dotations 2010 non engagées pour un montant de 66 M€ ;*
- *l'affectation des dégagements apparus sur les dossiers soldés du neuvième programme pour un montant de 24 M€ ;*

- le transfert de 10 M€ depuis la ligne 45 : « Emprunts de 2012 » engagés par anticipation en 2010.

Dans le cadre de cette adaptation, les 100 M€ sont affectés comme suit :

- 88 M€ pour accompagner une nouvelle modalité d'aide sur la ligne 25 : « Eau potable ». A savoir l'octroi d'avances au taux de 40 % en complément des subventions. Il est ainsi proposé d'inscrire 70 M€ d'avance et 18 M€ de subvention ;
- 6 M€ donc seront affectés sur la ligne 18 : « Lutte contre la pollution agricole ». Il s'agit des reports des dotations 2010 du plan algue verte, 2 M€ ont été engagés sur les 8 M€ inscrits en 2010 ;
- 1,5 M€ d'avance pour la SAFER dans le cadre du financement des acquisitions des zones humides. Ligne de programme 29 ;
- 3,5 M€ sur les annulations réduction de titres. Ligne programme 44, correspondant à la mise en œuvre de conventions d'étalement pour le remboursement des moins perçus pour les collectivités concernées ;
- 0,5 M€ sur la ligne 60 à titre de provision pour le montant maximal de la participation de l'agence de l'eau au budget de l'établissement public du Marais Poitevin ;
- quelques ajustements de moindre importance financièrement sur les aides à l'international, la rémunération des distributeurs d'eau ou la communication telle que le Forum mondial de l'eau.

Au cours du débat, l'agence a précisé que son intervention dans le cadre du plan algue verte portait bien sur les mesures préventives, l'animation et les études mais en aucun cas sur le ramassage ou le traitement des algues échouées. L'agence est bien dans son rôle de prévention et pas de faire du curatif sur ce projet. Les commissions ont donné un avis favorable à cette adaptation du programme ».

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Merci, M. Gousset. Voilà, les adaptations du 9<sup>e</sup> programme, on reste dans l'épure financière. Il y a des lignes sur lesquelles il y a des disponibilités ou de non-engagements. Ils sont affectés à des actions sur lesquelles nous avons déjà délibéré ou nous avons l'intention de délibérer positivement.

Observations ? M. Forray.

**M. FORRAY :**

Il nous est proposé de porter de 30% à 40% le taux des avances en matière d'eau potable. J'aimerais comprendre l'objectif de l'opération. Il me semble que c'est un moyen d'éviter d'accroître le fond de roulement ou un renforcement de notre soutien. A ce moment-là, cela ne vise pas à l'amélioration, à l'atteinte du bon état ; c'est un autre aspect. Si la première hypothèse est la bonne, quelle est la durée de cette avance remboursable ? Autrement dit à quel moment en verrons-nous les effets positifs. Cela renvoie à la question des moyens disponibles pour le 10<sup>e</sup> programme.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

La fin de votre intervention est très bien.

**M. MATHIEU :**

Les avances remboursables sont accordées avec un an de différé de remboursement. Elles sont sur 15 ans, à taux zéro, sans frais de gestion. Notre souhait, sachant qu'il y avait une demande potentielle importante, est de pouvoir déclencher les investissements le plus vite possible puisque la fin du 9<sup>e</sup> programme arrive. Nous sommes à moins d'un an et demi. Les dossiers qui ne seront pas venus en commission au mois d'octobre 2012, on ne les verra plus, ils seront reportés sur le 10<sup>e</sup> programme. On pense qu'en améliorant le financement, on va déclencher l'investissement plus rapidement (en reportant de 30% à 40 % l'avance remboursable). Indirectement, il faut le reconnaître aussi, nous

retrouverons notre mise dans les années à venir, ce qui soulagera d'autant ou qui augmentera les recettes du futur en 2013-14-15 jusqu'en 2018. Nous en retrouverons une partie au moins.

Nous ne touchons pas aux dotations des lignes budgétaires pour l'année 2011 et 2012, telle que la maquette financière était prévue. On ne réduit pas notre effort sur tel ou tel domaine d'activité. Parce que des dotations qui étaient inscrites dans le passé ou qui ont été dégagées parce que les opérations ne seront pas réalisées en totalité, nous pouvons augmenter les dotations notamment pour l'eau potable qui est une demande importante. Mais nous ne pouvons pas financer en capital parce que ce n'est pas une priorité.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Question pertinente. Réponse non moins pertinente, réaliste.

**M. MATHIEU :**

J'ai oublié de préciser que cette disposition d'augmentation du taux s'applique avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier pour qu'on ne fasse pas la différence entre les dossiers qui arrivent demain sur la table des services de l'agence et ceux qui sont arrivés avant-hier pour la commission. C'est un souci d'équité aussi. On demandera à chaque collectivité bénéficiaire de l'aide de l'agence, suite aux décisions des commissions de ce début d'année si elles souhaitent bénéficier du plus, il se peut qu'il y en ait certaines qui ne le souhaitent pas parce qu'elles auront bouclé leur plan de financement.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Voilà, cette précision n'était pas inutile non plus.

- Ajustement des modalités d'aide : obstacles à la continuité des cours d'eau identifiés « trame bleu ». Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.171 du 30 juin 2011**

- Ajustement des modalités d'aide : avances remboursables pour travaux d'eau potable. Fixation du taux. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.172 du 30 juin 2011**

- Ajustement des modalités d'aide aux économies d'eau en industrie. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.173 du 30 juin 2011**

- Ajustement des modalités d'aide à l'animation des SAGE. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.174 du 30 juin 2011**

- Adaptation du 9<sup>e</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.175 du 30 juin 2011**

- Règles générales d'attribution et de versement des aides : modification du rythme de versement des subventions pour les dossiers à double financement. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.176 du 30 juin 2011**

## PREPARATION DU 10<sup>e</sup> PROGRAMME D'INTERVENTION

### Point n° 7 de l'ordre du jour

#### **M. REGNAULT, premier vice-président :**

Je pense M. le Président, qu'on peut déjà laisser les rapporteurs résumer ce qui a été fait dans notre commission. Ensuite on prendra peut-être un peu de recul, avec le commissaire du gouvernement, sur ce qui est en train de se préparer au plan national en termes de loi, de projet de loi de finances et de calendrier dans la préparation de ce dixième programme.

#### **M. GOUSSET :**

Merci M. le Président. Je vous présente les résultats de notre commission Finances et programmation conjointe avec M. Roger Chevalier, commission programme, pour ce qui concerne les conclusions de nos travaux sur le 10<sup>e</sup> programme d'intervention.

*« Nous nous sommes réunis le 7 juin pour poursuivre la réflexion engagée lors de la session du comité de bassin du 14 avril. Deux questions ont été évoquées. Les simulations financières et les enjeux auxquels répondre et la méthode de travail.*

*L'atelier numéro 3 de la séance du 14 avril, consacré au scénario financier envisageable pour le dixième programme, a proposé que soit étudié le scénario de redevance suivant. Augmentation de 10 % sur la durée du dixième programme du produit de redevance par rapport à un scénario de reconduite à l'identique des taux de redevance atteint en 2012.*

*On a beaucoup débattu sur la question. Il s'agit bien du montant des redevances 2012 multiplié par le nombre d'années du programme, avec une augmentation de 10 %. Cette hypothèse conduirait à un produit de redevance de 2.250 M€. On peut souligner que cette augmentation de 10 % reviendrait en fait à prendre en compte l'érosion des terres sur six ans et donc à reconduire le neuvième programme en volume.*

*Simultanément, engagement d'un rééquilibrage entre les contributions des différents groupes de redevable. Une demande qui découlait des discussions du Grenelle. Plusieurs hypothèses de redevances ont été testées pour tenter de parvenir à ce résultat, que ce soit avec ou sans augmentation des redevances domestiques. Il ressort de ces tests qu'aucun d'entre eux ne permet d'atteindre l'objectif de 2.250 M€.*

*Pour pouvoir l'atteindre, il conviendrait :*

- *soit de procéder à une augmentation plus forte des redevances domestiques, ce qui irait à l'encontre des souhaits émis lors de notre commission du 14 avril et exprimés également par la ministre chargée de l'écologie ;*
- *soit de porter les taux plafonds des redevances à des niveaux bien supérieurs au niveau actuel, ce qui supposerait une modification législative et aurait des conséquences économiques difficilement envisageables ;*
- *soit de créer des nouvelles redevances, ce qui supposerait également une modification législative. Rappelons qu'une simulation de création d'une redevance sur l'azote diffus égale à 2 % du prix du kilo d'azote a été faite en 2010. Elle rapporterait 72 M€ sur la durée du programme.*

*Pour chacune de ces simulations, il convenait de vérifier les conditions d'équilibre du dixième programme sous un certain nombre de contraintes. Notamment de fonds de roulement et de déterminer les dépenses d'intervention envisageables. Les conclusions de cet exercice sont les suivantes.*

*Les dépenses liées au programme de mesure associées au SDAGE, dépenses qui seront en augmentation par rapport au neuvième programme ont un caractère incompressible. Il en est de même de celles découlant des obligations législatives nationales qui ne devraient pas diminuer, notamment en ce qui concerne la solidarité avec les communes rurales. La couverture de ces dépenses est assurée quel que soit le scénario envisagé. En revanche, la part restant disponible pour les autres dépenses peut, dans certains scénarios, être faible.*

*L'ambition du dixième programme, en matière de réponse à donner aux besoins des maîtres d'ouvrage locaux qui sont réels, en matière d'assainissement non collectif, de maintien à un bon niveau des performances épuratoires, de modernisation des installations, de modernisation des réseaux dépendra étroitement des choix faits en matière de redevance domestique sauf en cas de création de nouvelles redevances ou de recours à l'emprunt amorti sur le programme suivant.*

*Le débat sur ce sujet a porté sur les points suivants.*

*Une clarification a été donnée à M. Regnault, rapporteur de l'atelier 3, en ce qui concerne le montant de redevance à partir duquel se calcule l'augmentation de 10 % évoquée le 14 avril. C'est bien à partir d'un scénario de reconduite à l'identique des taux de redevance atteint en 2012 que se calcule cette augmentation et non par rapport au produit des redevances du dixième programme.*

*Prenant acte que l'objectif d'augmentation de 10 % était difficilement atteignable, il a évoqué l'idée d'un emprunt qui pourrait être mobilisé si le besoin s'en faisait sentir. Les acteurs économiques ont indiqués que dans la conjoncture de crise actuelle tant pour l'industrie que pour l'agriculture, des augmentations de redevance telles que celles étudiées avec les scénarios présentés, à savoir 20 % pour l'industrie et 10 % pour l'agriculture étaient inenvisageables.*

*Ils ont fait remarquer que dans le scénario de base qui consiste en une simple reconduction du produit de redevance 2012, il était déjà possible d'envisager l'amorce d'un léger rééquilibrage et contribution entre usagers. Ils insistent par ailleurs sur la pertinence de la recherche d'économies en améliorant l'efficacité des actions. Le cas de la redevance sur les produits phytosanitaires destinée à être affectée d'une part au budget de l'agence, d'autre part à l'ONEMA pour le programme écophyto 2018, a été longuement évoqué.*

*Les représentants de la commission agricole ont indiqué qu'ils n'avaient pas souhaité le dispositif actuel qui conduit à sortir du budget de l'agence une bonne partie du produit de cette redevance. Cette part de la contribution agricole à la protection des milieux n'étant en conséquence plus visible.*

*De façon unanime, les participants ont estimé que l'agence était mieux placée pour affecter le produit de cette redevance sur les priorités locales. Le directeur général de l'agence de l'eau a indiqué qu'était envisagée une inversion du dispositif actuel. Il s'agirait d'affecter une somme fixe au programme écophyto 2018 et de permettre à l'agence de l'eau de conserver le surplus de redevance phytosanitaire. Ceci permettrait d'augmenter la contribution afin de rendre visible la contribution des agriculteurs au budget de l'agence.*

*Plusieurs participants, élus ou représentant d'associations, ont souhaité que le principe d'une redevance pollution diffuse portant aussi sur les nitrates d'origine agricoles ne soit pas abandonné car une telle redevance correspondrait à l'un des paramètres majeurs de déclassement de l'état des masses d'eau. Elle permettrait en outre de rééquilibrer sensiblement les contributions de chacun.*

*Quoi qu'il en soit, les commissions n'avaient pas à trancher au cours de la réunion en faveur de tel ou tel scénario. Le cadrage national n'étant pas encore connu. Elles ont convenu que la conduite d'un débat sur les recettes préalablement à un débat sur les dépenses était une bonne méthode. Cela obligera à hiérarchiser les priorités et à faire des choix. C'était l'objet de la deuxième partie du débat qui portait sur les enjeux auxquels répondre et la méthode de travail. Je continue dessus.*

*Donc cette deuxième partie donc relative aux enjeux, aboutit aux conclusions suivantes. L'atteinte des objectifs de bon état fixés par le SDAGE est conditionnée par les réponses qui seront données à deux enjeux prioritaires.*

*La qualité des eaux superficielles et souterraines - notamment lorsque celle-ci est dégradée par les pollutions diffuses d'origine agricole - et la qualité des habitats naturels abritant la faune et la flore des cours d'eau, ce qui pose la question de la continuité écologique : mobilité des espèces vivantes et transport des sédiments, ainsi que l'état physique des rivières : l'hydro-morphologie.*

*Outre ces deux enjeux prioritaires, les autres enjeux suivants ont été retenus :*

- la rareté de la ressource en eau et l'adaptation aux changements climatiques,*
- la sécurité de la distribution et la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine,*
- la solidarité urbaine-rurale,*
- l'accès à l'eau potable dans les pays en voie de développement.*

*Le dixième programme doit enfin définir la nature et l'ampleur de l'intervention de l'agence de l'eau dans les domaines des inondations et dans celui du littoral et du milieu marin. Ces deux enjeux complémentaires restent encore à préciser mais leurs réponses sont partiellement contenues dans celles apportées aux autres enjeux, notamment celui de la qualité de l'eau et celui de la qualité des habitats.*

*Enfin pour atteindre les objectifs liés à tous ces enjeux, des objectifs transversaux doivent être fixés en ce qui concerne les outils à mettre en œuvre. Le premier outil concerne la gouvernance et l'approche territoriale, le partenariat avec les départements. Le second est relatif à la connaissance du domaine de l'eau et du milieu aquatique. Le troisième concerne la communication, l'information et l'éducation.*

*Des méthodes de travail pour les prochains mois ont également été proposées. Afin de garantir la cohérence des réflexions qui vont s'engager sur chacun des enjeux ainsi fixés, les services de l'agence proposeront de fixer une enveloppe financière maximale par enjeu en cohérence avec le scénario financier que retiendra le comité de bassin.*

*Ils présenteront à l'automne les premières propositions de dispositif de soutien à mettre en œuvre. Selon les sujets, les propositions sous forme de scénarios contrastés pourront être présentées directement devant les commissions réunies du conseil d'administration et du comité de bassin, soit faire l'objet d'un premier débat devant les commissions spécialisées : milieu aquatique, littoral, communication internationale.*

*Le débat a porté sur les points suivants. La hiérarchisation proposée pour les enjeux est acceptée par les commissions. Plusieurs intervenants ont insisté pour que le bien fondé d'une intervention de l'agence soit évalué à l'aune de sa contribution à l'atteinte des objectifs de bon état des masses d'eau. C'est la priorité. Il a toutefois été remarqué qu'un engagement fort de l'agence était nécessaire pour les communes rurales. Les moins dotées s'engagent dans la lutte contre les pollutions diffuses au travers de l'assainissement rural ou de l'assainissement non collectif même si le poids relatif de ces pollutions est faible.*

*Les grandes difficultés attendues en matière de financement par ces mêmes communes de la réhabilitation des réseaux fuyards ont également été évoquées.*

*Le rôle central de l'animation dans les politiques territoriales : les SAGE, les contrats territoriaux, a été souligné. Des moyens suffisants doivent être prévus pour ces actions.*

*Le débat a permis une clarification en matière d'intervention dans le domaine des inondations. Si le rôle du comité de bassin est appelé à se renforcer en matière de gouvernance (en ce qui concerne la mise en œuvre de la directive de l'inondation, la labellisation des plans d'action de prévention des inondations), le rôle de l'agence ne devrait pas être modifié. Il se limiterait à ses interventions en matière de restauration des zones humides qui favorise le stockage de l'eau et de renaturation des cours d'eau qui ralentissent l'écoulement vers l'aval. La protection des biens et des personnes resterait de la compétence de l'Etat et des collectivités ».*

#### **M. REGNAULT, premier vice-président :**

Merci M. Gousset pour cet excellent rapport introductif en quelque sorte à notre débat sur le dixième programme. M. le rapporteur de la commission des finances, M. Boulay sur le même sujet.

#### **M. BOULAY :**

Le point 4 : la préparation du dixième programme, le scénario financier.

« Les conclusions de l'atelier 3 du 14 avril dernier avaient posé deux orientations :

- faire progresser les redevances de 10% par rapport au niveau atteint en 2012 afin d'obtenir un produit de 2 250 M€ au maximum,
- amorcer un rééquilibrage entre les catégories de contribuables.

*A partir de ces orientations, les services de l'agence ont réalisé plusieurs scénarios. Sans modification des taux des redevances domestiques, le produit estimé des redevances sur la durée du dixième programme est au maximum de 2 105 M€. Il implique de porter les autres taux au niveau plafond autorisé par la loi. En envisageant une progression des taux de redevances domestiques sur la*

*seconde moitié du dixième programme au même rythme que celui adopté pour le neuvième programme, le produit estimé est de 2 166 M€ maximum. Dans tous les cas, l'objectif envisagé de 2 250 M€ n'est pas atteint.*

*Les débats qui ont suivi la présentation ont permis de confirmer l'intérêt de faire un bilan à mi parcours du dixième programme pour tenir compte des informations qui seront alors disponibles : la nouvelle politique agricole commune aura été définie en 2014, un état d'avancement du programme de mesure aura été établi et un nouveau SDAGE sera en préparation. Il sera alors possible de mieux préciser la réalité des besoins.*

*La stabilité des taux de redevances domestiques au niveau 2012 ne permet pas de maintenir la capacité d'intervention de l'agence en cas d'inflation avérée.*

*L'augmentation des redevances au cours du neuvième programme ayant été soutenue, les membres de la commission s'interrogent sur la pertinence d'une poursuite de leur progression.*

*Même si l'amorce d'un rééquilibrage aboutit à un résultat modeste en terme d'évolution des contributions respectives de chaque catégorie, il convient notamment d'être attentif aux répercussions micro économiques d'une pression fiscale accrue.*

*Par ailleurs, les ambitions d'interventions doivent être en adéquation avec les capacités d'investissement des maîtres d'ouvrage. Les membres de la commission ont souhaité que soit engagé un travail d'estimation des besoins à un niveau plus fin que les premières approches globales jusqu'à lors réalisées.*

*Certains s'interrogent également quant aux capacités des autres financeurs à mobiliser des ressources, et au final, quant à l'engagement des maîtres d'ouvrage dans la réalisation des projets. L'agence ne doit pas venir compenser le désengagement de certains cofinanceurs.*

*Enfin, la possibilité d'inscrire un emprunt pour limiter le niveau des redevances prélevées a été évoquée. Cet emprunt serait un outil d'ajustement des recettes aux besoins réels d'engagements. Il ne serait mobilisé que dans l'hypothèse où le taux d'engagement des dotations interventions le justifierait. Cela évitera, dans le cas d'un rythme d'engagement des projets inférieur aux prévisions, un excédent de recettes de redevances. »*

#### **M. REGNAULT, premier vice-président :**

Merci M. Boulay d'un côté des actions et d'un autre côté des précautions. M. Deneuvy nous apporte un complément d'informations pour éclairer tout cela et ouvrir une discussion entre nous. Je dis tout de suite que nous n'arrêtons pas le 10<sup>e</sup> programme. Nous ouvrons le débat.

#### **M. DENEUVY :**

Juste quelques compléments d'informations. Les discussions dans tous les comités de bassin sont à peu près au même stade aujourd'hui dans les conseils d'administration et les comités de bassin sachant que toutes les agences n'ont pas procédé exactement de la même manière. Il y en a certaines comme Loire-Bretagne qui ont commencé à discuter de l'épuration macroéconomique. D'autres n'en sont pas encore là et ont commencé plutôt à travailler sur les priorités, la partie technique du programme avant même de commencer à parler d'argent. Peu importe la méthode, les questions sont les mêmes, en dehors évidemment des spécificités locales.

Ce qui me frappe est qu'il y a quand même, à mon avis, une grande convergence de vue aujourd'hui sur ce que sont les priorités du 10<sup>e</sup> programme. Il y a finalement assez peu de débat là-dessus. Je crois que tout le monde a parfaitement en tête les mêmes lignes directrices.

Se faisant, je crois qu'on attend un cadrage national. Il y a eu une discussion entre les présidents des comités de bassin et puis la ministre au mois de mars. Il y a eu une discussion au comité national de l'eau avec une délibération à l'unanimité sur les orientations générales.

La lettre de la ministre ne devrait maintenant plus tarder à arriver au président du comité de bassin. On reprendra les mêmes orientations. Je dirai donc qu'il n'y a pas vraiment de surprise à attendre d'un cadre général du niveau national parce qu'il y a quand même une convergence de vue.

Dans le calendrier, les discussions interministérielles sur le projet de loi d'encadrement des 10<sup>e</sup> programmes vont commencer au mois de juillet. On aura effectivement un projet de loi

vraisemblablement à l'automne sur lequel il est vivement souhaitable que les conseils d'administration, les comités de bassin, le comité national de l'eau puissent réagir avant son examen au parlement. Il ne faut pas attendre des arbitrages dans ce projet de loi. L'essentiel des arbitrages est à prendre dans les instances de gouvernance que vous connaissez bien. L'objectif du projet de loi sera, sans doute, de traduire le souci de rééquilibrage des contributions entre usagers, en redonnant des marges de manœuvre sur un certain nombre de taux pour lesquels il n'y en a plus vraiment par rapport au taux plafond fixé par la loi. Je pense que cela sera effectivement un sujet de discussion, vraisemblablement au parlement, à partir de l'automne prochain.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Merci M. Deneuvy. Il y aura aussi le volume global du programme qui sera un élément important sur le plan de la réflexion financière.

Y a-t-il des questions ou des demandes d'éclairage sur les rapports qui ont été faits.

**M. MORIN :**

J'ai une remarque pour continuer la réflexion qui nous attend dans les mois à venir. Je vais l'illustrer avec des cas concrets que l'on vit sur un bassin que je connais bien où on a des enjeux eau potable avec des contentieux européens forts. On vient encore de nous mettre, ce qui est tout à fait logique, un enjeu nitrate difficile confirmé à Bruxelles et qui se fait sur la base du volontariat malgré une politique forte de l'ensemble des acteurs - je le souligne parce que cela se fait au pas de charge - et avec des moyens financiers pour protéger les captages d'eau potable qui sont dans les AAC (aires d'alimentation de captage), avec des politiques incitatives par les MAE, etc.

Il faudra se rendre compte à un moment - et cela a été le débat en régions il n'y a pas très longtemps sur ce qu'on appelle « le contrat ressource » - que la limite du volontariat est seulement engagée pour le résultat obtenu y compris au niveau de la sécurité sanitaire et des représentants de l'ARS. Il y a un moment où se pose la question de la limite du volontariat et le passage au réglementaire sans aide.

Je voudrais le remettre sur l'aspect des redevances. Les agriculteurs, mais surtout maintenant une forme d'agriculture agroalimentaire industrielle ; qui se développe avec des grands groupes où on fait à la fois de la production agricole et à la fois de la transformation jusqu'aux produits de consommation ; ne rentrent pas dans la base du volontariat. Ils exploitent des surfaces énormes sur des méthodes très intensives. Quand dans un milieu purement rural, on trouve pesticides et nitrates dans les nappes de surface, dans les nappes profondes et qu'on ne voit pas d'amélioration ; parce que ça a plus de 50 % de la SAU et ne compte pas dans le contre-actualisation volontaire ; alors que ces gens ont les moyens d'investir sans demander de subvention à l'agence (pour stocker de l'eau, pour traiter des effluents, etc.), il faudra se poser la question de la redevance de ceux qui font des marges financières importantes. La redevance qui leur est infligée est tellement peu dissuasive qu'il vaut mieux payer et continuer la méthode intensive qui pollue partout. A la fin c'est le consommateur (plus la contribution de l'agence) qui paye la dépollution de l'eau au niveau local. Je crois qu'on arrive à un hiatus. Je parle de ma région. Je pourrais parler d'autres régions où le système est le même. On arrive à un point où il faudra faire la part des choses. Je parle du milieu rural. Le milieu industriel, je le connais moins. Je ne suis pas dans une région où il y a beaucoup de grosses industries. Je crois que l'équilibre aussi entre le budget de l'agence, les redevances et l'équité d'augmentation des redevances, c'est peut-être faire de la dentelle. Je pense que je ne défendrai plus les dossiers du volontariat et de l'incitation. C'est toujours les mêmes qui font les efforts et c'est toujours les mêmes qui ne font rien.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Vous avez été écouté M. Morin.

**M. TRICOT :**

Je partage les enjeux, la hiérarchisation des enjeux qui ont été présentés dans les différents rapports. Il y a une petite phrase qui dit : « les ambitions d'intervention doivent être en adéquation avec les capacités d'investissement des maîtres d'ouvrage ». C'est une évidence. Je ne suis pas sûr que systématiquement on intègre les difficultés concernant les recettes de ces maîtres d'ouvrage selon

qu'on peut ou ne peut pas asseoir ces politiques sur le prix du mètre cube de l'eau. Je tiens bien à insister là-dessus parce que, aujourd'hui, - on voit sur les enjeux, les questions d'hydro-morphologie ne sont pas assises sur le prix du mètre cube de l'eau. C'est bien important de l'avoir en tête, en particulier quand on définira les taux d'aide de ces maîtres d'ouvrage.

#### **M. LIROCHON :**

Je suis un peu mal à l'aise par rapport à l'intervention de M. Morin pour deux raisons. Je pense qu'il faut surtout se garder de généraliser ce qu'il vient de dire.

Quand il dit « au bout de dix ans, si le volontariat n'a pas donné de résultat, je ne le soutiendrai plus »... Je pense que c'est parce qu'on n'a pas forcément bien mis en œuvre ce volontariat. Les politiques nationales - les CTE, les CAD et les PVE - ont été des affichages d'accompagnement d'une évolution de l'agriculture. En pleine course, à chaque fois qu'on s'investissait, alors qu'on était au début d'une évolution, elles étaient arrêtées par manque de financement. Ceci a eu raison, souvent, de la bonne volonté des agriculteurs qui ont été contraints d'arrêter. On n'a donc jamais atteint la taille critique d'évolution pour que ce soit efficace. Cela, je le redis, je l'ai déjà dit dans cette enceinte. Je le dénonce violemment parce que moi-même je me suis engagé depuis dix ans avec des agriculteurs, avec des ingénieurs conseils, avec de l'animation du territoire et à chaque fois on casse une dynamique.

La deuxième, c'est que l'Etat lui-même est le plus mauvais des financeurs sur ce dossier-là. Excusez-moi, M. Deneuvy mais les MAE aujourd'hui sont financées avec plus d'un an, voire 18 mois, de retard. Comment voulez-vous, alors que l'agriculteur qui a fait l'effort, a fait le travail, ne soit souvent indemnisé des contraintes qu'il s'est imposées bénévolement avec 18 mois de retard voire plus. Cela c'est inadmissible.

Troisième point. Si ces grands groupes imposent des conditions de travail, cela veut dire qu'il y a contractuellement une impossibilité d'être en conformité avec la réglementation, si l'agriculteur ne respecte pas cette même réglementation. Ou ce sont des agriculteurs complètement intégrés qui ne gèrent pas eux-mêmes leurs pratiques agricoles et qui ne sont pas en conformité avec la réglementation, ou alors ce sont des agriculteurs intégrés qui respectent, et je ne vois pas comment cela se passe mal. Pour ce que je connais de l'accompagnement industriel de mon agriculture dans mon département ou ma région, je ne constate pas cela. Il y a eu des dérives et j'ai le sentiment aujourd'hui qu'elles sont beaucoup moins fortes qu'elles l'étaient il y a quelques années.

La politique du volontariat, la politique de l'incitation financière à l'évolution de l'agriculture accompagnée d'une animation du territoire, je reste convaincu que c'est quand même celle qui donnera les meilleurs résultats La directive nitrate n°4 et la 5 est en préparation. Je peux vous dire qu'elle donnera des cadres extrêmement durs.

Dernier point. Il faut privilégier l'intelligence de notre métier, l'agronomie au cœur de nos métiers afin que l'agriculteur comprenne quand il fait un acte de production s'il est polluant ou pas au lieu de l'encadrer dans une réglementation.

J'insiste lourdement parce que j'ai reçu ces derniers temps des présidents et directeurs de coopérative danoise où on est justement arrivé dans cet excès de la réglementation avec des maximums de fertilisants et des productions interdites. Je leur dis : « *vous achetez où votre blé de qualité pour faire votre pain ?* ». Ils ont répondu : « *on l'achète chez vous parce qu'on ne peut plus le produire chez nous* ». Je vous mets cela à votre réflexion.

#### **M. GOUSSET :**

Je me permets de réagir aussi parce que je n'ai pas tellement compris les propos ou les sous-entendus de M. Morin. Je voulais apporter deux éléments complémentaires, si vous voulez, à la réflexion sur cette question.

D'une part j'ai eu le plaisir d'assister avec intérêt à la présentation du résultat d'une mission d'évaluation qui a été réalisée par l'agence de l'eau Seine Normandie sur la politique des captages. C'était une évaluation qui a été faite, comme ici on l'a faite sur les nitrates. Là-bas c'était sur la politique d'acquisition des bassins d'alimentation. Une des conclusions de cette étude était que les objectifs qui étaient fixés sur ces bassins étaient tellement forts ou contraignants qu'aujourd'hui l'agronomie ne permettait plus d'y répondre.

On est dans une situation où il va y avoir effectivement les acteurs du territoire qui sont confrontés à une crise technologique où l'agronomie telle qu'ils la font le mieux possible ne répond plus aux objectifs qui sont fixés. Donc comprenez bien que les acteurs sont dans une situation où il va falloir qu'ils refassent, qu'ils réinventent quelque chose. Cela ne va pas se faire du jour au lendemain. On est dans un système en mutation qui est charnière et qui est extrêmement complexe. Sur le terrain, aujourd'hui, on arrive à des situations de blocage où l'empilement réglementaire fait que les outils agricole ou industriel sont dans l'incapacité de répondre aux contraintes réglementaires qui leur sont imposées. On ne sait plus comment faire.

Le deuxième point. Il y a une réflexion qui est engagée entre l'agence et les coopératives agricoles suite à une des recommandations qui découle de l'évaluation qui a été faite de la politique nitrate. Un des premiers points était d'impliquer, de travailler de plus en plus avec le secteur coopératif. Il y a des consultations qui sont en cours. Les services de l'agence circulent et en septembre, il va y avoir plusieurs réunions. La profession, l'agro-industrie et les coopératives se mobilisent pour apporter des réponses à ce dixième programme. Une phase de réflexion s'engage.

Je voulais signaler qu'il y a aussi des groupes agro-industriels qui réagissent. Pour n'en citer qu'un : TERRENA a affiché des ambitions, a affiché des actions. Je le cite avec d'autant plus d'aise que ce n'est pas mon groupe. Je dirai donc qu'il y a des groupes qui font des choses importantes et qui se sont mobilisés et qui agissent dans ce secteur. Il y a du mouvement, il y a une prise de conscience. Je crois qu'il ne faut pas jeter l'opprobre sur la totalité de la filière.

#### **M. GILBERT :**

J'interviens à la fois comme consommateur et comme président d'un groupe d'agriculteurs qui s'occupent d'un périmètre de captage.

D'un côté, je m'aperçois qu'au niveau de l'agriculture pour résoudre les différents problèmes qu'on a sur les périmètres de captage, on nous a inventé des mesures agro-environnementales territorialisées. Ces mesures territorialisées au préalable, on les a créées sans en parler avec les agriculteurs du terrain, sans les mettre en place directement avec eux et sans voir si elles étaient réalisables ou non réalisables sur le terrain qu'ils occupent.

Par exemple chez nous, on nous a dit : « *on va vous donner de l'argent aux alentours de 500 € à l'hectare pour mettre en place des luzernes qui vont rester longtemps, quatre, cinq ans sur place et qui vont vous éviter de mettre de l'azote* ». Oui, mais, peut-être que l'administration n'avait pas saisi que la luzerne elle-même fabriquait son azote et que, s'il n'y avait personne pour la manger autour d'elle, cet azote, s'il venait un peu d'eau allait passer en dessous. Le bilan en fin de compte allait être plus négatif que positif. Un certain nombre de mesures comme cela sont complètement inadaptées au terrain, n'ont pas été discutées avec les exploitants et, au niveau agronomique, sont éminemment discutables. Les agriculteurs aujourd'hui se posent des questions : « *est-ce qu'on fait bien ou est-ce qu'on fait mal ?* »

Je vous donne un exemple qui est de cette semaine. On récoltait les orges, selon les prescriptions qu'on nous a bien indiquées dans la directive nitrate. Il fallait mettre l'azote par petites doses suivant les périodes. Toutes les personnes qui ont suivi ces prescriptions ont fabriqué des orges qui sont bourrées de protéines qui sont inutilisables en matière de brasserie. En Champagne Berrichonne, de l'Indre et du Cher ; il n'y aura aucune orge qui pourra aller en brasserie. On se demande s'il ne faudra pas transporter de l'orge qui vient d'ailleurs pour alimenter les usines qu'on a sur place. Tout cela parce qu'on a dit au gens : « *faut mettre de l'azote très tard* ». Or, quand on met de l'azote très tard sur une céréale, elle a toujours tendance à monter dans l'épi et dans la graine. Et non dans la végétation. Donc quelque part, elle a fabriqué de la protéine. Quoi qu'il arrive, si vous voulez réglementer tout en agriculture, quelque part, un jour vous avez tort, cela vous retombe sur le nez.

Voilà, 50 ans d'exploitation m'ont appris cela. Alors M. Lirochon l'a dit tout à l'heure « *on n'attache pas assez d'importance à l'animation* ». On est trois à faire de l'animation, on fait des visites de terrain, on va chez les uns, chez les autres. C'est comme cela qu'on peut y arriver. L'agence a accepté difficilement d'aider la chambre et nous accompagner dans un suivi agronomique.

Aujourd'hui la collectivité ne veut pas nous suivre dans un contrat territorial. Je vois bien qu'on a à côté de nous la rivière Indre qui ne comporte pas un schéma de l'aménagement et de gestion des eaux. Et c'est nous agriculteurs qui allons dire aux collectivités et aux élus « *il faudrait peut-être s'en occuper* ».

Alors moi, cela m'interroge énormément ces questions-là. Ce n'est pas forcément à nous d'envisager ces choses-là.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

On ne règlera pas tout aujourd'hui.

**M. AIME :**

En réponse à M. Morin, je crois qu'on est dans un autre état d'esprit. On a déjà des choses qui sont en place, cela progresse. On mise beaucoup sur l'appropriation par les agriculteurs eux-mêmes et l'animation en soutien. Autour de la chambre d'agriculture et dans une région où une convention a été signée, on s'organise pour que 100 % des agriculteurs soient accompagnés dans une démarche de progrès, dans laquelle ils ont une lisibilité économique et environnementale à la fois.

Ce qui a été abordé au sein de la commission par le rapporteur, M. Boulay est extrêmement important. Je crois quand même qu'il faut qu'on fasse attention à l'accompagnement des autres collectivités territoriales au plan financier. Il y a deux techniques. Si les taux baissent, il y a peu de collectivités ou peu de porteurs de projets qui vont réaliser des choses. La baisse de la participation entraîne un étalement des investissements pour le porteur de projet sur plusieurs années.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Merci, merci. Je vous propose d'arrêter là notre débat.

Ce que je retiens : il y a une sorte de mal-vivre sur le terrain qui ressort et qui interpelle tout le monde. De cela, il résulte sans doute qu'il faut faire attention à la gouvernance parce qu'il y a beaucoup de monde concerné.

Je retiens surtout que les deux commissions se sont employées plus à se protéger d'un certain nombre de décisions qu'à faire des propositions. Je vois cela à travers : « *Attention, on ne veut pas se substituer à d'autres financeurs. On ne va pas se substituer à d'autres désengagements.* » On est dans une refonte complète du fonctionnement de nos institutions territoriales et aussi des fonctionnements financiers. Qu'on prenne des précautions me paraît tout à fait normal.

Il est inquiétant de voir que l'agronomie, cela peut être secondaire voire superflu. C'est extrêmement inquiétant si dans ce pays, produire pour s'alimenter s'exonère de l'agronomie ; de la même manière aussi que de la diversité.

On parle d'un rééquilibrage entre les principaux financeurs. Attention au fait qu'il n'y a pas de miracle à attendre... Aujourd'hui pour abaisser, un tant peu soit-il, la contribution des consommateurs, on s'aperçoit qu'on est très vite arrivé au taquet : c'est la loi. On obtient que leur contribution passe de 80 % à 79 %. Donc, il faut avoir cela à l'esprit.

Merci au rapporteur, merci aux uns et aux autres. Notre administration sous l'autorité de son directeur général va nous aider à préparer la suite de nos réflexions.

## **SCHEMA PLURIANNUEL DE STRATEGIE IMMOBILIERE**

### **Point n° 8 de l'ordre du jour**

**M. MATHIEU :**

Je voulais rendre compte au conseil d'administration, pour qu'il puisse en délibérer, de l'avancement de ce dossier dont il a été question en décembre dernier. Vous aviez été saisi pour avis mais comme nous avons reçu un avis défavorable de certaines autorités de tutelle, ce dossier n'a pas pu faire l'objet d'un vote au conseil d'administration de décembre. Au mois de mars, vous avez à nouveau été saisi sur ce dossier-là à partir d'orientations pour répondre aux observations qui nous étaient formulées sur la densification de la surface par agent, etc.

Nous avons mis en application ces orientations, en révisant notre schéma, après avoir eu contacts avec les uns avec les autres. Une nouvelle version a été transmise aux autorités qui ont répondu favorablement à nos propositions. Vous avez dans le dossier l'avis de la direction générale des finances publiques. Vous avez l'avis des services des domaines et vous avez sur table l'avis de la direction de l'eau et de la biodiversité qui approuvent nos propositions et qui vous permettent maintenant de délibérer sur le schéma de l'agence. Nous le mettrons en place très rapidement puisque la densification du siège qui est une opération importante consiste à rapatrier la délégation Centre Loire - dans nos murs. C'est une vingtaine d'agents. Nous accueillons aussi au siège la délégation interrégionale de l'ONEMA qui compte aussi une vingtaine d'agents. Ces opérations de transfert vont se faire fin septembre, début octobre.

Ensuite, nous mettrons en vente le bâtiment de Centre Loire. Il y a d'autres observations pour la délégation du Mans. Dès la semaine prochaine, le syndicat mixte de la Sarthe va délibérer pour l'installation de son siège qui est aujourd'hui du côté d'Alençon dans nos locaux du Mans. C'est un dossier qui a connu quelques péripéties mais qui, maintenant, peut rentrer en application et qui, bien sûr, a fait l'objet de concertations avec nos instances paritaires, l'ensemble du personnel de façon à expliquer les tenants et les aboutissants. Cela indirectement, nous permettra aussi de réduire partiellement nos frais de fonctionnement sur l'exercice 2010 en 2011 et surtout à partir de 2012.

#### **M. VACHON :**

Tout d'abord le cadrage. Je vais vous lire quelque chose que je n'ai pas écrit. Je suis le porte-parole des représentants syndicaux, tous syndicats confondus, qui réagissent sur ce thème, pas forcément très fortement, mais qui sont en désaccord assez large. Je vais vous lire ce petit papier. Il y a quelques tacles qui ont été glissés, vous m'en excuserez d'avance, ce n'est pas de mon fait. Je vais vous le lire parce que de toute façon, cela ne porte pas à conséquence.

*« Mesdames et Messieurs les administrateurs de l'agence,*

*Il vous est demandé de voter en faveur de la mise en place du schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'agence Loire-Bretagne. Ce projet implique des bouleversements importants quant aux conditions de travail des agents. Il contribue aussi à renforcer un certain nombre d'interrogations quant à l'identité future et à l'avenir de l'agence.*

*En premier lieu, il intègre le rapatriement de la délégation Centre Loire, qui vient d'être évoqué par M. le Directeur, dans les locaux du siège au titre de la réduction des coûts de fonctionnement. Pour autant, il nous apparaît que l'économie globale de l'opération n'est pas démontrée dans la mesure où l'investissement est loin d'être amorti.*

*Le bâtiment qui abrite aujourd'hui la délégation a été construit sous la responsabilité de la direction de l'agence et de son conseil d'administration et il est achevé seulement depuis quatre ans. Il a coûté 1,3 M€ et il devra maintenant être mis en vente. Sur le plan humain, le personnel de cette délégation subit donc un cinquième déménagement en 15 ans.*

*Outre le sentiment d'être ballotté au gré de décisions contradictoires, il déplore une perte d'identité et de cohérence d'actions au regard des autres délégations de l'agence et ce constat est partagé par la quasi-majorité de l'ensemble du personnel de l'agence.*

*En second lieu, l'intégration de la délégation Centre Loire et des services de l'ONEMA dans les locaux du siège se traduit par un tassement des agents et donc par une dégradation générale des conditions de travail du fait de l'obligation de partager de nombreux bureaux.*

*Les représentants du personnel tiennent à attirer l'attention des administrateurs sur la manière dont la direction a conduit ce projet, c'est-à-dire de façon unilatérale et sans prendre en compte les propositions des représentants du personnel, propositions qui elles-mêmes étaient pourtant élaborées dans un esprit complètement constructif. »*

En conséquence et pour ces différentes raisons, au nom des personnels de l'agence de Loire-Bretagne et au travers de leurs représentants, aujourd'hui on me demande d'être leur porte-parole et de voter non à ce chapitre-là.

#### **M. REGNAULT, premier vice-président :**

Merci, M. Vachon. Il y a une formule pas très gentille à l'égard de la direction générale, mais ce n'est pas trop une surprise.

**M. MATHIEU :**

M. le Président, juste un mot, je ne peux pas laisser dire qu'il n'y a pas eu de concertation. Nous avons mis en place avec les instances paritaires, avec tous les directeurs, un travail de concertation. On a dû étudier une douzaine de scénarios, nous avons eu des contre-propositions. M. Vachon le sait pertinemment et je ne peux pas laisser dire cela au conseil d'administration.

La deuxième chose sur la densification, nous avons un ratio de 16 m<sup>2</sup> par agent, nous passons à 14 m<sup>2</sup>. La norme de l'ensemble des administrations est 12 m<sup>2</sup> par agent. Je ne peux pas laisser dire non plus que nous allons être entassés comme des sardines.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Merci, M. le Directeur. Je voudrais juste ajouter que vous ne vous êtes pas trop mal défendu car, à un moment donné, la pression qui s'est exercée sur vous était telle que vous deviez aller à un plus grand entassement que celui auquel vous êtes parvenus. Mais comme en toute négociation, sans dépense et à un moment donné, il faut arriver à un compromis et voir si nous sommes capables d'en convenir.

Je vais donner la parole à M. Boulay, rapporteur de la commission Budget et finances réunie le 15 juin.

**M. BOULAY :**

*« La commission a donné un avis favorable à la délibération d'adoption du schéma pluriannuel de stratégie immobilière ».*

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Je vais vous consulter.

- Schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'agence de l'eau Loire-Bretagne . Adoptée à la majorité (1 voix contre, 1 abstention).

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.177 du 30 juin 2011**

**CONVENTIONS DE SERVICE POUR LA MUTUALISATION DES REDEVANCES :**

Point n° 9 de l'ordre du jour

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

J'arrive au point suivant : convention de service pour la mutualisation des redevances.

**M. MATHIEU :**

J'ai évoqué la question tout à l'heure dans le cadre des chantiers de mutualisation entre toutes nos agences. Il existe parmi toutes les redevances des agences trois qui ont un tarif national : la redevance phytosanitaire, la redevance milieux aquatiques et la redevance élevage.

Il nous a paru possible de mutualiser leurs perceptions et de faire des économies de gestion sans perdre tout ou partie des pouvoirs des conseils d'administration et des agences. L'analyse a montré que l'agence Artois Picardie pouvait faire pour le compte des six agences la perception de la redevance pollution diffuse. Pour la redevance milieux aquatiques, l'agence Adour Garonne pouvait faire la même chose. Ce ne sont pas les mêmes proportions en €.

Je pense qu'à la prochaine séance du conseil d'administration, d'ici la fin de l'année, vous aurez la troisième convention pour la redevance élevage. L'agence Loire-Bretagne percevra cette redevance pour le compte de tout le monde. Il vous est indiqué dans le rapport à titre indicatif l'économie en

poste budgétaire que cela peut représenter. Donc, sur l'ensemble des frais de fonctionnement, cela va dans le bon sens.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

La commission des finances avait émis un avis favorable, je crois.

**M. BOULAY :**

Favorable, M. le Président, au même titre que sur le schéma pluriannuel de la stratégie immobilière.

**M. VACHON :**

Je suis désolé, mais c'est pour exprimer une position à peu près similaire à la précédente. Je n'en suis toujours pas responsable. Ce sont les organisations syndicales.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Non, mais ne vous excusez pas.

**M. VACHON :**

Je ne suis pas tout à fait l'aise, mais ce point est très important.

**M. VACHON :**

*« Mesdames et Messieurs les administrateurs,*

*Il vous est demandé de voter en faveur de la prise en charge de titres de recette et de recouvrement de certaines redevances par une agence pour le compte des autres agences. Les représentants du personnel de l'agence Loire-Bretagne souhaitent vous interpeller sur le fond pour ces nouvelles mesures et par ailleurs sur le fait que le CTPC n'a pas été consulté sur ce point. L'option choisie par l'Etat dans le cadre de la RGPP a été de mutualiser de certaines redevances.*

*Outre le fait de rationaliser les moyens humains en centralisant les outils informatiques, elles visent à confier à une seule agence la totalité de la gestion des dossiers. Selon nous, cette organisation comporte différents aspects négatifs dont nous souhaitons vous informer.*

*Premier point, elle officialise l'éclatement du principe de proximité dans la gestion des redevances.*

*Deuxième point, elle contribue à faire disparaître la notion de bassin, en particulier vis-à-vis des redevables concernés.*

*Troisième point, elle risque de complexifier la gestion des redevances notamment dans le cadre de contentieux avec des redevables externes à l'agence désignée.*

*En l'état actuel et s'agissant de redevances aux pollutions diffuses et protection milieux aquatiques, ces dangers semblent effectivement assez limités. Ils prendront beaucoup plus d'acuité avec la centralisation de la redevance aux activités d'élevage qui va revenir à Loire-Bretagne. »*

C'est le principe même qui est visé. On parle d'exemples, mais c'est vraiment pour se tracter vers les inconvénients potentiels que cela peut avoir.

*« Si le principe de percevoir des redevances indépendamment du bassin de référence se généralisait, l'idée d'une perception directe par Bercy deviendrait parfaitement envisageable et plausible. Dans ce cas, quelle serait la garantie de retour des sommes perçues vers les agences et vers leurs redevables ? Nous ne doutons pas que cela remettrait en cause à terme la gestion décentralisée de l'eau par bassin hydrographique.*

*Sur la forme, cette mesure impactant directement l'organisation et le fonctionnement de l'agence aurait dû être soumise, à notre avis au CTPC avant d'être présentée aujourd'hui devant le CA. Cela n'a pas été le cas, il s'agit d'un manquement au respect de la procédure décisionnelle que les représentants du personnel ne peuvent accepter. En conséquence, nous demandons à notre relais aujourd'hui de voter contre cette disposition. »*

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Merci. Sur la précaution par rapport à la perception directe par Bercy, je ne crois pas avoir de mal en vous disant que le conseil d'administration y serait certainement très hostile. Ceci dit, ce n'est pas là-dessus que vous avez à délibérer. On a entendu la présentation par le directeur général, l'avis de la commission des finances par notre collègue M. Boulay et je viens de vous entendre.

- Redevances pour pollutions diffuses. Prise en charge de l'établissement des titres de recettes et du recouvrement par l'agence de l'eau Artois-Picardie pour le compte des 6 agences de l'eau. Adoptée à la majorité (1 voix contre, 1 abstention).

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.178 du 30 juin 2011**

- Redevances pour protection du milieu aquatique. Prise en charge de l'établissement des titres de recettes et du recouvrement par l'agence de l'eau Adour-Garonne pour le compte des 6 agences de l'eau. Adoptée à la majorité (1 voix contre, 1 abstention).

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.179 du 30 juin 2011**

**PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC DU  
MARAIS POITEVIN**

Point n° 10 de l'ordre du jour

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

J'en viens au point suivant : la participation au fonctionnement de l'établissement public du Marais Poitevin. M. le Directeur Général.

**M. MATHIEU :**

Vous avez adopté le principe de l'ajustement du 9<sup>e</sup> programme pour pouvoir provisionner une dotation et vous avez adopté une inscription budgétaire en DM. Maintenant il vous est proposé d'affecter une partie de la provision à l'établissement public du Marais Poitevin à hauteur de 350 000 €, correspondant au montant qui est sollicité par le préfet Tomasini. Il est prévu dans le projet de décret, qu'il sera le président du conseil d'administration de l'établissement public du Marais Poitevin dès lors qu'il existera formellement. Le décret est en voie de publication.

Aussi il sollicite l'agence pour une contribution à hauteur de 350 000 € - qui n'est pas le montant maximum inscrit au budget dans le programme. Cela permettra avec le directeur préfigurateur, M. Mitteault, qui lui aussi devra être confirmé par une décision de commencer à fonctionner.

C'est aussi pour gagner du temps qu'il vous est proposé de mettre ce crédit aux côtés des autres financeurs que sont le ministère de l'écologie pour 240 000 € et une subvention d'Etat au titre du PIT, Programme des Interventions Territoriales, à hauteur de 400 000 €.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

L'avis de la commission des finances, M. Boulay.

**M. BOULAY :**

La contribution de l'agence ne relevant pas du décret, mais de la loi, elle devra être insérée dans une prochaine loi de finances rectificative. Toutefois, le démarrage de l'établissement suppose qu'il dispose d'un budget pour 2011. C'est pourquoi le préfet de région Poitou-Charentes a sollicité

l'agence pour une participation financière de 350 000 €. La commission a donné un avis favorable à l'attribution de cette participation, M. le Président.

- Etablissement public du Marais Poitevin. Participation au fonctionnement de l'établissement. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.180 du 30 juin 2011**

## **STRATEGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITE**

Point n° 11 de l'ordre du jour

### **M.REGNAULT, premier vice-président :**

J'arrive maintenant à la stratégie nationale pour la biodiversité.

### **M. MATHIEU :**

Je vous fais un historique de cette stratégie nationale de la biodiversité et de sa révision récente, puisqu'elle a été présentée le 19 mai dernier par la Ministre chargée de l'écologie. Les ambitions et orientations stratégiques exprimées laissent chacun des acteurs publics adhérer à cette stratégie nationale de la biodiversité et prendre des engagements. Pour ce qui nous concerne et qui relève de la compétence de l'agence, il s'agira d'inclure ces éléments dans le 10<sup>e</sup> programme. A ce stade, il n'y a pas de décision à prendre, pas de décision financière, il s'agit d'une adhésion aux principes généraux. C'est pour cela qu'une délibération vous est soumise pour adhérer à cette politique nationale qui s'impose aux établissements publics de l'Etat. Cependant, la préparation du 10<sup>e</sup> programme relève aussi du comité de bassin, puisqu'il y a un avis conforme.

### **M. GILBERT :**

J'ai simplement une question. Je ne sais pas ce qu'est la biodiversité. Je voudrais avoir une définition. Bernard ROUSSEAU n'est pas là, je pense qu'il était qualifié pour me la donner. Sans cette définition, je ne peux pas délibérer.

### **M.REGNAULT, premier vice-président :**

Je crains que vous risquiez de ne pas pouvoir délibérer, mais M. FORRAY se prépare à vous aider .

### **M. FORRAY :**

La biodiversité est simplement la prise en considération de l'aspect totalement multiforme du vivant par opposition au minéral, donc, nous en sommes, bien sûr. Cependant, cela inclut aussi bien l'animal que le végétal que le bactérien ; et cela va de la flore intestinale à toutes les magnifiques petites bestioles qui vous courent sur la tête sans que vous le sachiez, les milliards de mètres cubes d'animalcules que vous respirez chaque seconde, comme les chênes que vous avez dehors. Il s'agit de montrer cette diversité, cette extension à l'ensemble des écosystèmes .

La convention sur la biodiversité est le constat que l'homme, par ses capacités à modifier ce milieu, perturbe le bénéfice du système régulateur, ce qui peut lui faire perdre des capacités - notamment génétiques - du monde vivant à « créer » de nombreuses choses tout à fait intéressantes.

### **M.REGNAULT, premier vice-président :**

M. Gilbert n'est pas encore suffisamment éclairé, mais on va quand même voter.

**M. GILBERT :**

J'avais appris à l'école que la biodiversité était issue de la fécondation, du fait qu'on avait n gamètes qui venaient d'un côté, n gamètes qui venaient de l'autre, qui constituaient 2n et qui faisaient n êtres divers des deux qui avaient donné. Donc, quelque part, la diversité, elle était inscrite dans la fécondation naturelle et cela me posait beaucoup de problèmes moraux.

Cela m'a même fait réfléchir cette nuit à me demander si le prochain sujet pour le bac scientifique ne devrait pas être de raisonner pour savoir si l'homosexualité n'est pas contraire à la biodiversité.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Mais la réponse n'est pas aussi évidente que vous semblez le dire.

Je vais vous consulter sur cette adhésion. Agronomie, biodiversité, deux thèmes qu'il faut que nous travaillions et que nous nous employions à donner tout son sens.

- Stratégie nationale pour la biodiversité. Adhésion. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.181 du 30 juin 2011**

## **POINTS DIVERS**

### **Point n° 12 de l'ordre du jour**

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

J'arrive aux questions diverses. M. le Directeur.

**M. MATHIEU :**

J'ai une question qui vous est soumise, qui est très technique sur les mesures agro-environnementales. Le rapport est très court, il y a surtout les annexes qu'il faut regarder. Vous savez que sur ces mesures, on n'a pas la main. On en choisit, mais on ne peut pas les construire nous-mêmes. Certaines sont éligibles aux politiques de l'agence.

On vous propose d'ajuster la liste des mesures agro-environnementales éligibles, aux aides de l'agence : les mesures notamment sur l'herbe et sur l'autre volet le PVE, les programmes d'investissement. Il y a quelques actions qu'il est proposé de rendre éligibles au financement de l'agence sur certains territoires en fonction des caractéristiques et notamment des objectifs de qualité.

On a cité dans le rapport les projets algues vertes dont la signature pour la Baie de Lannion, Lieue de Grève a lieu aujourd'hui, et sur d'autres territoires dans le cadre d'une convention nationale passée avec l'APCA et la Ministre.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Voilà qui peut s'employer à aider à une meilleure gestion de la biodiversité entre autres. Je consulte sur cette délibération relative à l'adaptation de cette liste.

- Pollutions diffuses agricoles. Engagements unitaires constitutifs des mesures agro-environnementales et investissements agro-environnementaux éligibles aux aides de l'agence. Actualisation des listes. Adoptée à l'unanimité.

**Cette décision fait l'objet de la délibération n° 11.182 du 30 juin 2011**

**M. MATHIEU :**

Nous n'avons pas mis de rapport détaillé sur la sécheresse parce que la situation peut évoluer. Je voulais, au travers de celui-ci rappeler, qu'il y a une capacité, si c'était nécessaire, de financer des travaux en urgence. J'ai une délégation pour pouvoir financer ces opérations et rendre compte après au conseil d'administration. Dans le passé, cela s'est déjà produit.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Il s'agit donc de confirmer.

**M. MATHIEU :**

C'est plus pour rassurer parce que cela existe déjà. Il y a déjà une délibération, pas besoin d'en reprendre une autre.

**M. FORRAY :**

Pour essayer de vous faire un petit point, vous avez quand même remarqué que le mois de juin a été inégalement arrosé, mais un petit peu arrosé comparativement aux deux mois précédents. Ceci étant, moins que la moyenne et avec des secteurs qui sont restés plus secs : en particulier le bassin de la Vienne, le département de l'Allier.

Du point de vue agricole, je dirais sans que cela soit miraculeux que cela a quand même été un moyen de limiter certains inconvénients. Par contre, du point de vue des eaux souterraines ou du ruissellement des eaux de surface, cela n'a strictement rien changé. Clairement, la situation que nous connaissons est actuellement entre 1976 et 1949 sauf certains secteurs à l'échelle de l'ensemble du bassin.

Si j'essaie de sectoriser, on va prendre un thermomètre, la Loire, il y a aujourd'hui 47 m<sup>3</sup>/s à Orléans, dont une bonne douzaine qui sont des débits artificiels, l'ordre de grandeurs un tiers. Nous serons lundi prochain en débit soutenu pour les objectifs en Loire moyenne et nous aurons 40 % d'eau artificielle qui coule.

C'est grâce au stock du barrage que la ressource en eau, compte tenu des règles de gestion que nous avons adoptées, restrictives, devrait nous permettre de passer sur l'axe Loire jusqu'à l'embouchure sans trop de problème, sauf déplacement de banc de sable (par exemple prises d'eau en rivière qui peuvent être gênées matériellement).

On a quand même eu des difficultés sur l'axe Allier et Loire amont parce qu'on a soutenu les débits d'étiage au minimum pour économiser l'eau pendant tout le mois juin et qu'on était limité en termes de production des captages d'eau potable. Et nous soutenions déjà, j'insiste.

Nous avons une grosse difficulté sur la Vienne où les retenues de la Mauldre ne permettront pas de garantir des débits sur la Vienne à 12 m<sup>3</sup>/s au-delà de début août. Le barrage Vassivière se vide, les activités touristiques n'auront pas lieu cet été et la centrale nucléaire de Civaux sera probablement arrêtée entre le 1<sup>er</sup> et le 15 août, la deuxième tranche. Il y a une tranche qui est en arrêt pour rechargement. La deuxième tranche sera arrêtée puisqu'on n'aura plus assez d'eau pour refroidir.

En Bretagne, la situation est tendue, mais pour l'instant n'appelle pas de remarque particulière. Il n'en est pas tout à fait de même dans le Nord Vendée où a priori les réserves permettent de tenir jusque fin août, mais la saison touristique ayant commencé très tôt – en juin, ils ont eu une très grosse consommation touristique – il y a de sérieuses inquiétudes à compter de septembre.

S'il pleut, des orages, on peut peut-être un peu remplir les réserves. Mais clairement, il va manquer de l'eau potable sur le Nord-Ouest de la Vendée a priori en septembre malgré les mesures et malgré les anticipations qui sont déjà en cours. Là-dessus, Vendée Eau travaille, connaît la situation, a déjà opéré des tas de choses. Cela confirme le problème.

Sur les solutions, là aussi les collectivités et l'Etat ont avancé ces dernières semaines et on s'oriente vers un renforcement des interconnexions avec le département de Loire-Atlantique, vers une nouvelle retenue qui aurait eu d'ailleurs les mêmes problèmes que les retenues actuelles de la Vendée.

A retenir : des difficultés ponctuelles possibles, mais globalement une résistance bien supérieure à celle de 1976 dans un contexte qui, à priori, est pire. La météo est capricieuse, nous ne savons pas quand viendra le retour important des pluies à l'automne.

A l'inverse, sur les autres secteurs, la situation paraît tenable sans difficulté exceptionnelle. Ce qui ne veut pas dire que des mesures de limitation des usages de l'eau n'ont pas déjà été prises et que d'autres seront prises.

Je crois que là-dessus, c'est très important, on aura des campagnes de sensibilisation en Vendée particulièrement fortes cet été de façon à essayer de gratter quelques jours.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

La Bretagne a de l'eau pour accueillir les touristes.

**M. MORIN :**

Je rejoins le discours fait par les services de l'Etat sur le problème de l'eau. Malheureusement là aussi, un certain nombre d'anticipations sur des programmes bien avant auraient pu permettre d'éviter un certain nombre de choses dans la situation où on est. Je souhaite vivement qu'il pleuve le plus possible pendant l'été parce qu'on se prépare à un automne très difficile.

La ville de Poitiers vient d'annoncer hier qu'elle était en difficulté pour l'eau potable. Je pense que le préfet sera amené à prendre des décisions, voire des réquisitions de forages agricoles parce qu'il y a encore des réserves dans les nappes, importantes.

Juste un point d'humour, je fais partie quand même d'une tendance politique où on avait souligné à l'époque où on avait mis en place Civaux qu'il y avait des risques par rapport au fonctionnement de la centrale. Il faut vider Vassivière dans l'état où il est et avec l'arrivée des touristes pour maintenir un débit sur la Vienne depuis quand même trois ou quatre mois.

Déjà, le premier réacteur a été arrêté, le deuxième va s'arrêter rapidement. On est en situation délicate.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Très bien, merci. Ensuite, il y a un calendrier, chacun en a pris connaissance.

**M. FORRAY :**

Si la question vous intéresse, le site Internet de la DREAL Centre publie tous les mois un point de situation pour le bassin avec pas mal de données sur les eaux souterraines, les eaux de surface et le remplissage des retenues et avec des commentaires sur les mesures de restriction.

Indépendamment de ce qui existe pour votre région, sur le site de chaque DREAL, vous avez une vision globale qui est à votre disposition. Dans les premiers jours de chaque mois, vous avez un état relativement exhaustif de la situation.

**M. REGNAULT, premier vice-président :**

Merci. Merci de votre collaboration, merci de votre attention et à la semaine prochaine pour tous.




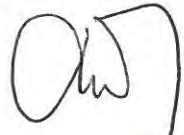




*(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures 25)*









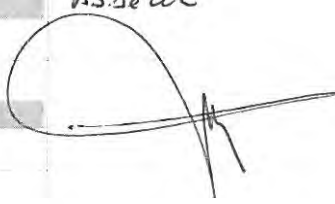

# CONSEIL D'ADMINISTRATION


## Réunion le jeudi 30 juin 2011

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

### Membres

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P M. AIME Christian		
Ne déjeune pas	A M. BEAUSSANT Benjamin R. par M. Pierre BARBERA		M. VERMEULEN Patrice M. COLCOMBET Yves
	A M. BECHLER Jean-Yves		
	P M. BESSIN Pierre		M. BECHLER Jean-Yves
Ne déjeune pas	P M. BLIN Philippe		
	P M. BOULAY Claude		
	A M. BOURMAUD Claude R. par M. Jean-Pierre TABOUY		
	P M. BUIN Pierre		
(+ Chauffeur)	P M. CHEVALIER Roger		Mme D'AUX Anne
	A M. COLCOMBET Yves		
	A Mme D'AUX Anne		
	A M. DEFOSSEZ Philippe		
	A M. DERRAC Michel		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A M. DORON Jean-Paul		
	P M. FORRAY Nicolas		M. DERRAC Michel
	P M. GILBERT André		
	P M. GOUSSET Bernard		M. DEFOSSEZ Philippe
	A M. LAISNE Jacques <i>représenté par F. Moragues</i>		
	P M. LIROCHON Philippe		
	A M. MARTIN LE CHEVALIER Xavier		
	A M. MIGNOT Jean-François <i>représenté par A. VACHON</i>		
(+ Chauffeur)	P M. MORIN Serge		
	A Mme NOARS Françoise R. par Mme. VALLET		
	A M. PAPINUTTI Marc		
	P M. PAUL Maxime	As. se ut	
Président	P M. REGNAULT René		
	A M. ROUSSEAU Bernard		
	P M. TRICOT Frédéric		
	P M. VACHON ALAIN		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. VERMEULEN Patrice		
P	M. VOISIN Jean-Bernard		

Présents : 19 ~~18~~  
Dont représentés : 8 ~~4~~ 3  
Pouvoirs donnés : 6  
Absents : 12 ~~13~~

Quorum 1 / 2 de 30 = 15

	PARTICIPANTS DE DROIT	EMARGEMENT
A	Mme BAILLY-TURCHI Maud <i>Contrôleur général</i>	
P	M. DENEUVY Jean-Philippe <i>Commissaire du gouvernement</i>	<i>présent</i>
A	M. LEPELTIER Serge <i>Président du comité de bassin Loire-Bretagne - Ancien Ministre</i>	
P	M. MATHIEU Noël <i>Directeur général de l'agence de l'eau Loire-Bretagne</i>	
P	M. ROUSSARIE Jean-Paul <i>Agent comptable</i>	

Ne  
déjeune  
pas





# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## Réunion le jeudi 30 juin 2011

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

### Agence

	NOM	EMARGEMENT
P	M. ALET Bernard	
P	Mme BISCARA Hélène	
P	M. BOUDON Gérard	
P	M. DE GUIBERT Olivier	
P	Mme DORET Bernadette	
P	Mme DUBUY Isabelle	
P	M. GIGOT Alain	
P	M. JULLIEN David	
P	Mme L'HÔTE Annick	
P	M. MERILLON Yves	
P	M. NATURALE Gilbert	
P	M. NEVIANS Jacques	
P	Mme OPERIOL Paule	

	NOM	EMARGEMENT
P	M. RAYNARD Olivier	
P	M. RIGUIDEL Philippe	
P	M. RIOU Gabriel	Absent
P	M. RIVOAL Jean-Louis	
	ROBILIARO Naouk	

Conseil d'administration du 30 juin 2011

NOM	COLLÈGE	DONNE POUVOIR À	HEURE DÉPART	ÉMARGEMENT
P. BESSIN	Etat et établissements publics	D. FORRAY	12 h 10	